



**BGL
BNP PARIBAS**

| La banque d'un monde qui change

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERIMAIRES

au 30 juin 2011



SOMMAIRE

DECLARATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	3
RAPPORT DE GESTION	4
RAPPORT D'AUDIT	8

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERIMAIRES

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE DU PREMIER SEMESTRE 2011	9
ETAT DU RESULTAT NET CONSOLIDE ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET DE PASSIFS COMPTABILISEES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	10
BILAN CONSOLIDE AU 30 JUIN 2011	11
TABLEAUX DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES DU 1^{ER} JANVIER 2010 AU 30 JUIN 2011	12
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE RELATIF AU PREMIER SEMESTRE 2011	14

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERIMAIRES

GENERALITES	16
1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE	17
1.a Normes comptables applicables	17
1.b Principes de consolidation	17
1.c Actifs et passifs financiers	19
1.d Immobilisations	29
1.e Contrats de location	30
1.f Actifs non courants destinés à être cédés, passifs associés aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	31
1.g Avantages bénéficiant au personnel	31
1.h Provisions	32
1.i Impôt courant et différé	33
1.j Tableau des flux de trésorerie	33
1.k Utilisation d'estimations dans la préparation des États Financiers	34
2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2011	35
2.a Marge d'intérêts	35
2.b Commissions	35
2.c Gains ou pertes nets sur instruments financiers évalués en juste valeur par résultat	36
2.d Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	36
2.e Produits et charges des autres activités	37
2.f Coût du risque	37
2.g Impôt sur les bénéfices	38
2.h Résultat net des activités abandonnées	38
3. INFORMATIONS SECTORIELLES	39
4. EXPOSITION AU RISQUE SOUVERAIN	41
5. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 30 JUIN 2011	44
5.a Actifs, passifs et instruments financiers dérivés en juste valeur par résultat	44
5.b Actifs financiers disponibles à la vente	45
5.c Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	45
5.d Mesure de la juste valeur des instruments financiers	46
5.e Impôts courants et différés	47
5.f Participations dans les sociétés mises en équivalence	48
5.g Actifs destinés à être cédés et passifs liés	48
6. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	49
6.a Périmètre de consolidation	49
6.b Relations avec les parties liées	55



DECLARATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de BGL BNP Paribas S.A. (« la banque ») est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des comptes consolidés intérimaires de BGL BNP Paribas S.A. conformément aux Normes Internationales d'Informations Financières (IFRS), telles qu'adoptées dans l'Union européenne, et à la Directive de Transparence européenne (2004/109/EC).

Le Conseil d'administration a revu les comptes consolidés intérimaires le 30 août 2011 et autorisé leur publication.

Conformément à l'obligation prévue à l'article 3 de la loi du 11 janvier 2008, le Conseil d'administration déclare que, en toute connaissance de cause, les comptes consolidés intérimaires donnent une image fidèle de BGL BNP Paribas S.A. au 30 juin 2011, ainsi que de la performance financière consolidée de ses opérations et des flux de trésorerie consolidés et qu'il n'y a aucun élément pouvant sensiblement avoir un impact sur sa situation financière.

Luxembourg, le 30 août 2011

Conseil d'administration :

Président :	Gaston REINESCH
Vice-président :	Jacques D'ESTAIS
Administrateurs :	S.A.R. le Prince Guillaume de Luxembourg
	Marc ASSA
	Jean-Marie AZZOLIN
	Jean CLAMON
	François DEBIESSE
	Gabriel DI LETIZIA
	Camille FOHL
	Jean-Claude GILBERTZ
	Pierre GRAMEGNA
	Claude HEIREND
	Vivien LEVY-GARBOUA
	Corinne LUDES
	Jean MAJERUS
	Eric MARTIN
	Jean MEYER
	Jean-Paul PRUVOT
	Norbert ROOS
	Jean-Louis SIWECK
	Denise STEINHÄUSER
	Tom THEVES
	Carlo THILL
	François VILLEROY DE GALHAU
	Michel WURTH



RAPPORT DE GESTION

Après des années 2009 et 2010 fortement marquées par de nombreuses variations de périmètre prévues par le plan industriel et liées à l'intégration au groupe BNP Paribas, le premier semestre de l'exercice 2011 est marqué par un retour à une plus grande stabilité du périmètre de consolidation.

Dans le cadre de la revue par le groupe BNP Paribas des niveaux de matérialité à appliquer au périmètre de consolidation, la banque a déconsolidé différentes entités de faible matérialité au cours de ce premier semestre 2011.

Bilan

Au 30 juin 2011, le **total du bilan** s'élève à 39,3 milliards d'euros, en légère augmentation de 2% par rapport au 31 décembre 2010 (38,5 milliards d'euros).

Le poste **Instruments financiers en juste valeur par résultat** passe de 2,7 milliards d'euros au 31 décembre 2010 à 2,1 milliards d'euros au 30 juin 2011. Cette baisse est due principalement à l'arrivée à échéance de reverse repos et de titres principalement liés à des opérations de structuration.

Le poste **Actifs financiers disponibles à la vente** s'établit à 4,7 milliards d'euros au 30 juin 2011, en baisse de 0,8 milliards d'euros ou -14% par rapport au 31 décembre 2010. Cette diminution s'explique tout d'abord par les remboursements de titres venus à échéance qui n'ont pas fait l'objet d'un réinvestissement équivalent et ensuite par le transfert des encours sur les dettes souveraines du Portugal comptabilisées dans les « Actifs financiers disponibles à la vente » vers le poste « Prêts et créances sur la clientèle » pour un montant de 292 millions d'euros. En conformité avec l'analyse du groupe BNP Paribas, la banque a en effet considéré qu'au regard de l'absence de liquidité observée sur les marchés pour les titres de dette publique des trois pays de la zone euro ayant fait l'objet d'un plan de soutien, les prix de marchés disponibles au 30 juin 2011 n'étaient plus représentatifs de la juste valeur. Les positions titres concernées ont dès lors fait l'objet de cette reclassification sur base de prix basés sur des modèles qui consistent à pondérer les cotations de marchés et les valeurs résultant d'un modèle interne qui tient compte des paramètres de risque calibrés en relation avec la fonction Risque du groupe BNP Paribas.

Les **Prêts et créances sur les établissements de crédit** s'affichent en croissance importante de 2,1 milliards d'euros ou 17% pour s'établir à 14,2 milliards d'euros au 30 juin 2011. Cette hausse est principalement issue du remplacement par la trésorerie de l'excédent dû aux remboursements de positions obligataires arrivées à échéance et à une augmentation du financement accordé aux entités de BNP Paribas Lease Group ayant le statut bancaire.

Les **Prêts et créances sur la clientèle** restent stables à 14,5 milliards d'euros au 30 juin 2011, contre 14,3 milliards d'euros au 31 décembre 2010. La variation s'explique partiellement par le reclassement de positions obligataires étatiques du Portugal précédemment enregistrées dans les « Actifs financiers disponibles à la vente » pour un montant de 292 millions d'euros, mais aussi par la croissance de 3% des crédits immobiliers au niveau de la Banque de Détail. Ceci est toutefois partiellement compensé par l'abandon progressif de l'activité de financement aux grandes entreprises allemandes décidé dans le cadre du plan industriel.

Le poste des **Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance** est en recul de 111 millions d'euros ou -7% passant de 1,7 milliards au 31 décembre 2010 à 1,6 milliards au 30 juin 2011. Toujours en raison de l'instabilité des marchés financiers, le groupe n'a pas totalement réinvesti en obligations la trésorerie obtenue lors des remboursements de positions arrivées à maturité. De plus, en conséquence du plan de soutien à la Grèce, pour lequel le groupe BNP Paribas s'est engagé, BGL BNP Paribas a comptabilisé une dépréciation à hauteur de 33 millions d'euro couvrant ainsi 21% de l'engagement.

Au niveau du **passif**, le principal poste en hausse est celui des **Dettes envers les établissements de crédit** qui passent de 6,6 milliards d'euros au 31 décembre 2010 à 8,6 milliards d'euros au 30 juin 2011, soit une augmentation de 2 milliards d'euros ou 30%. Cette variation est essentiellement liée à la hausse du financement obtenu auprès des entités du groupe BNP Paribas. Ce financement



supplémentaire est utilisé afin d'optimiser la position de la Banque par rapport à l'évolution des taux d'intérêts dans le respect de limites de risque de taux et de liquidité.

Le poste **Instruments financiers en juste valeur par résultat** est en baisse de 0,5 milliard d'euros ou - 17%, passant de 2,8 milliards d'euros au 31 décembre 2010 à 2,3 milliards d'euros au 30 juin 2011. Ce recul est principalement dû à l'arrivée à échéance de reverse repos et au remboursement à la maturité d'émissions du programme d'Euro Medium Term Notes.

Le léger recul de 196 millions d'euros ou 1% affiché par les **Dettes envers la clientèle** qui passent de 19,9 milliards d'euros au 31 décembre 2010 à 19,7 milliards d'euros au 30 juin 2011 en raison de moindres dépôts fiduciaires en provenance de la Suisse et de Guernesey.

Fonds propres

Le **Ratio de solvabilité** est encore renforcé et s'établit à 27,1 % au 30 juin 2011 contre 23,1 % au 31 décembre 2010 alors que les fonds propres réglementaires restent stables à 4,4 milliards d'euros.

Cette évolution positive est principalement due à la clôture en 2011 d'une ligne de crédit intragroupe de 10,2 milliards d'euros.

Au premier semestre, la banque a versé un dividende de 333 millions d'euros au titre de l'exercice 2010.

Compte de résultat

L'acquisition de BNP Paribas Luxembourg S.A. et de ses filiales a contribué aux résultats consolidés de BGL BNP Paribas depuis le 25 février 2010. Par conséquent, les résultats du premier semestre 2010 ne comprennent que 4 mois des activités de BNP Paribas Luxembourg. A des fins de comparabilité, le tableau ci-dessous présente le résultat de BNP Paribas Luxembourg des 2 premiers mois 2010 (hors éléments exceptionnels) et le réintègre de façon pro-forma au résultat groupe du premier semestre 2010.

En millions d'euros	1 ^{er} semestre 2011	1 ^{er} semestre 2010		
	Total	Total	Résultat de BNP Paribas Lux. des 2 premiers mois 2010 avant intégration dans le groupe BGL BNP Paribas (hors éléments exceptionnels)	Résultat incluant les 2 premiers mois hors exceptionnel de BNP Paribas Luxembourg
Net des intérêts et produits assimilés	318,5	260,6	16,9	277,5
Commissions nettes	100,5	98,6	10,5	109,1
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	(19,6)	60,8	6,3	67,1
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	(1,1)	10,3	0,7	11,0
Produits et charges des autres activités	1,7	7,6	-	7,6
Produit net bancaire	400,0	437,9	34,4	472,3
Frais de gestion	(201,9)	(224,9)	(11,3)	(236,2)
Résultat brut d'exploitation	198,1	213,0	23,1	236,1
Coût du risque	(41,1)	(24,2)	-	(24,2)
Résultat d'exploitation	157,0	188,8	23,1	211,9
Eléments hors exploitation	61,3	5,9	(0,1)	5,8
Résultat avant impôt	218,3	194,7	23,0	217,7
Impôt sur les bénéfices	(25,3)	(53,0)	(3,7)	(56,7)
Résultat net des activités abandonnées	14,6	(31,2)	-	(31,2)
Résultat net	207,6	110,5	19,3	129,8
dont Résultat part du groupe	207,6	110,6	19,3	129,9

Le **Produit net bancaire** atteint **400,0 millions d'euros** au 30 juin 2011 contre 437,9 millions d'euros pour la première moitié de l'exercice précédent, affichant un recul de 37,9 millions d'euros ou 8,6%.

Le total des **résultats d'intérêts et de commissions** se chiffre à 419,0 millions d'euros au premier semestre 2011 contre 359,2 millions d'euros au premier semestre 2010. Hors changement de périmètre, la croissance se limite à 32,4 millions d'euros ou 8,4%.



Le poste **Marge d'intérêts** s'établit à 318,5 millions d'euros au 30 juin 2011 contre 260,6 millions d'euros au 30 juin 2010, soit une progression de 57,9 millions d'euros ou +22 %.

Au-delà de la contribution de l'entrée en périmètre de BNP Paribas Luxembourg au 25 février 2010, cette hausse s'explique notamment par l'évolution positive des résultats d'intérêts des métiers commerciaux en raison d'une progression du taux de marge et par la contribution positive d'opérations de structuration, partiellement contrebalancée par une baisse des résultats de trésorerie.

Les **Produits nets de commissions** sont en légère croissance, passant de 98,6 millions d'euros au premier semestre 2010 à 100,5 millions d'euros au premier semestre 2011, en progrès de 1,9 millions d'euros ou 2 % grâce à la contribution de l'entrée en périmètre de BNP Paribas Luxembourg.

Les **Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat** s'établissent à -19,6 millions d'euros au premier semestre 2011 contre un gain de 60,8 millions d'euros au premier semestre 2010. Les résultats négatifs de 2011 s'expliquent d'une part par la charge d'intérêts de l'ordre de -14,0 millions d'euros sur les produits dérivés évalués à la juste valeur via le résultat et liés à des opérations de structuration et d'autre part par des moins-values de réévaluation de nos émissions propres à hauteur de -6,0 millions d'euros.

En 2010, les résultats étaient principalement impactés par des gains de change non-récurrents à hauteur de 33 millions d'euros et par des résultats positifs de 11,6 millions d'euros sur la réévaluation des émissions propres de la banque évaluées à la juste valeur, principalement en raison de l'évolution du risque de crédit propre.

Les **Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente** s'affichent à -1,1 millions d'euros au premier semestre 2011 par rapport à 10,3 millions d'euros au premier semestre 2010. La contribution positive en 2010 est due principalement à la perception d'un dividende exceptionnel provenant d'une filiale non-consolidée pour 6,2 millions d'euros.

En tenant compte de façon pro-forma de la contribution de l'intégration de BNP Paribas Luxembourg pour les deux premiers mois de l'exercice 2010 et du résultat de change exceptionnel constaté en 2010 à hauteur de 33 millions d'euros, les revenus nets bancaires totaux auraient reculé de 8,9%.

Au 30 juin 2011, les **Frais de gestion** s'élèvent à **201,9 millions d'euros** par rapport à 224,9 millions d'euros au terme du premier semestre 2010. Cette diminution de 23 millions d'euros ou 10 % est liée principalement aux différents coûts engendrés par l'intégration de la banque dans le groupe BNP Paribas. Hors des frais d'intégration de 15 millions d'euros en 2011 contre 49 millions en 2010 et en tenant compte des frais généraux de BNP Paribas Luxembourg sur les deux premiers mois de l'exercice 2010 estimés à 11,3 millions d'euros, les frais de gestion seraient stables.

En conséquence, le **Résultat brut d'exploitation** s'élève à **198,1 millions d'euros** pour le premier semestre 2011 contre 213,0 millions d'euros pour le premier semestre 2010, représentant une baisse de 14,9 millions d'euros ou 7 %.

Le **Coût du risque** s'élève à **41,1 millions d'euros** au premier semestre 2011 contre 24,2 millions d'euros au premier semestre 2010. BGL BNP Paribas a l'intention de participer au plan de soutien à la Grèce concernant les titres arrivant à maturité avant le 31 décembre 2020. Ce plan entraînant une perte de 21% sur ces titres pour les prêteurs privés, la banque a dès lors comptabilisé une dépréciation à hauteur de 32,8 millions d'euros. Le Groupe ne détient pas de position de titres de dette souveraine grecque ayant une échéance supérieure au 31 décembre 2020.

Hors de ce facteur exceptionnel, le coût du risque sur les prêts et créances à la clientèle est en net recul par rapport à l'exercice précédent.

Le **Résultat hors exploitation** s'établit à **61,3 millions d'euros** au premier semestre 2011, en augmentation de 55,4 millions d'euros par rapport à la première moitié de l'exercice précédent principalement grâce aux bons résultats des activités de BNP Paribas Lease Group dans lequel BGL BNP Paribas détient une participation de 33%. Ces résultats sont enregistrés au sein du poste « quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence ». Au premier semestre 2010, les activités de leasing du groupe Fortis qui étaient alors détenues à 100% avaient généré des pertes importantes enregistrées sous le poste « Résultat sur opérations abandonnées ».

Les **Impôts sur les bénéfices** sont en baisse de 27,7 millions d'euros ou -52% par rapport à l'exercice précédent, passant de -53 millions d'euros au premier semestre 2010 à -25,3 millions d'euros au premier semestre 2011. Cette baisse est essentiellement due à un recours à des opérations financières au premier semestre 2011, alors que ces opérations se sont concentrées sur le deuxième semestre de l'année précédente.



Le **Résultat sur opérations abandonnées** d'un montant de **14,6 millions d'euros** (contre -31,2 millions d'euros au premier semestre 2010) représente les résultats sur les activités des filiales ou secteurs d'activité qui ont été cédés ou partiellement transférés après avoir été préalablement reclassés en Actifs non courants destinés à être cédés. Pour 2011, ils sont principalement liés à une correction technique relative à une cession de l'exercice précédent.

Finalement, le **Résultat net part du groupe** pour le premier semestre 2011 montre un bénéfice net de **207,6 millions d'euros** par rapport à un bénéfice net de 110,6 millions d'euros pour le premier semestre 2010, soit une croissance de 97 millions d'euros. Hors changement de périmètre, hors coûts d'intégration et hors résultats sur opérations abandonnées, cette progression serait limitée à 9 millions d'euros ou 4,3 %.

Perspectives

Au cours de ce premier semestre, la banque a décidé, en accord avec les autres actionnaires de restructurer les activités d'assurances à Luxembourg au travers de la fusion des compagnies d'assurances vie sur le territoire (Fortis Luxembourg Vie et Cardif Luxembourg). L'opération de rapprochement prendra effet au cours du second semestre 2011.

Dans le contexte de tension extrême sur le marché des dettes souveraines et des conséquences négatives sur les marchés financiers, l'économie mondiale et le secteur bancaire, la banque surveille en particulier ses opérations de marché tout en continuant à développer ses activités bancaires traditionnelles.



Rapport d'examen des Etats Financiers Consolidés Intérimaires

Au Conseil d'Administration de
BGL BNP Paribas S.A.

Introduction

Nous avons procédé à l'examen du bilan consolidé intérimaire de BGL BNP Paribas S.A. (la « Banque ») au 30 juin 2011, ainsi que du compte de résultat consolidé, de l'état du résultat net consolidé et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres consolidés, du tableau de passage des capitaux propres consolidés et du tableau des flux de trésorerie consolidé pour la période de 6 mois se terminant à cette date, et de l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intérimaire conformément aux Normes Internationales d'Informations Financières telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur cette information financière intérimaire sur la base de notre examen.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen selon la norme internationale relative aux missions d'examen ISRE 2410, « Examen de l'information financière intérimaire effectué par l'auditeur indépendant de l'entité » telle qu'adoptée pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Un examen des états financiers consolidés intérimaires consiste à obtenir les informations estimées nécessaires, principalement des personnes responsables des aspects comptables et financiers, et à mettre en œuvre des procédures analytiques ainsi que toutes autres procédures appropriées. Un examen ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit effectué selon les normes internationales d'audit et ne permet donc pas d'obtenir l'assurance d'avoir identifié tous les points significatifs qui auraient pu l'être dans le cadre d'un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers consolidés intérimaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière consolidée de la Banque au 30 juin 2011, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie consolidés pour la période de 6 mois se terminant à cette date conformément aux Normes Internationales d'Informations Financières telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.
Représentée par

Luxembourg, le 30 août 2011

Paul Neyens



ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERIMAIRES

établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne

Les états financiers consolidés intérimaires du groupe BGL BNP Paribas sont présentés au titre des premiers semestres 2011 et 2010, conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les chiffres comparatifs du premier semestre 2010 ont été adaptés au format de présentation utilisé par le groupe BNP Paribas.

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE DU PREMIER SEMESTRE 2011

En millions d'euros	Note	1 ^{er} semestre 2011	1 ^{er} semestre 2010
Intérêts et produits assimilés	2.a	468,2	456,6
Intérêts et charges assimilées	2.a	(149,7)	(196,0)
Commissions (produits)	2.b	137,8	136,8
Commissions (charges)	2.b	(37,3)	(38,2)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	2.c	(19,6)	60,8
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	2.d	(1,1)	10,3
Produits des autres activités	2.e	8,3	8,2
Charges des autres activités	2.e	(6,6)	(0,6)
PRODUIT NET BANCAIRE		400,0	437,9
Charges générales d'exploitation		(189,3)	(211,9)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles		(12,6)	(13,0)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		198,1	213,0
Coût du risque	2.f	(41,1)	(24,2)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		157,0	188,8
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		57,0	5,9
Gains nets sur autres actifs immobilisés		4,3	-
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		218,3	194,7
Impôt sur les bénéfices	2.g	(25,3)	(53,0)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		193,0	141,7
Résultat net des activités abandonnées	2.h	14,6	(31,2)
RÉSULTAT NET		207,6	110,5
Intérêts minoritaires		-	(0,1)
dont résultat des activités poursuivies		-	(0,1)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		207,6	110,6



ETAT DU RESULTAT NET CONSOLIDE ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET DE PASSIFS COMPTABILISEES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

En millions d'euros	1 ^{er} semestre 2011	1 ^{er} semestre 2010
Résultat net	207,6	110,5
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(21,2)	124,0
Eléments relatifs aux variations de parités monétaires	(0,3)	20,0
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente et des titres reclassés en prêts et créances	(0,5)	74,7
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente, rapportées au résultat de la période	(0,3)	22,0
Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture	(2,2)	6,7
Eléments relatifs aux sociétés mises en équivalence	(17,9)	0,6
TOTAL CUMULÉ	186,4	234,5
Part du Groupe	186,5	234,6
Part des minoritaires	(0,1)	(0,1)



BILAN CONSOLIDE AU 30 JUIN 2011

En millions d'euros	Note	30 juin 2011	31 décembre 2010
ACTIF			
Caisse, banques centrales, CCP		279,5	345,2
Instruments financiers en juste valeur par résultat	5.a	2.087,0	2.654,1
Instruments financiers dérivés de couverture		9,0	7,1
Actifs financiers disponibles à la vente	5.b	4.733,7	5.491,2
Prêts et créances sur les établissements de crédit		14.157,8	12.068,5
Prêts et créances sur la clientèle		14.457,4	14.275,8
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		1,9	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		1.551,4	1.662,2
Actifs d'impôts courants et différés	5.e	35,4	27,4
Comptes de régularisation et actifs divers		512,9	377,0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5.f	908,9	932,4
Immeubles de placement		19,9	18,1
Immobilisations corporelles		276,9	284,5
Immobilisations incorporelles		3,5	4,0
Actifs non courants destinés à être cédés	5.g	238,0	347,1
TOTAL ACTIF		39.273,2	38.494,6
DETTES			
Banques centrales, CCP		5,3	10,6
Instruments financiers en juste valeur par résultat	5.a	2.302,4	2.800,7
Instruments financiers dérivés de couverture		69,7	80,6
Dettes envers les établissements de crédit		8.569,2	6.602,1
Dettes envers la clientèle		19.736,8	19.932,3
Dettes représentées par un titre	5.c	2.151,0	2.416,3
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-	0,7
Passifs d'impôts courants et différés	5.e	170,0	187,4
Comptes de régularisation et passifs divers		447,6	331,1
Provisions pour risques et charges		130,1	135,8
Passifs associés à des actifs non-courants destinés à être cédés	5.g	238,0	336,7
TOTAL DETTES		33.820,1	32.834,3
CAPITAUX PROPRES			
Capital et réserves		5.344,0	5.412,6
Résultat de l'exercice, part du groupe		207,6	277,0
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe		5.551,6	5.689,6
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		(98,5)	(77,4)
Total Part du groupe		5.453,1	5.612,2
Réserves et résultat des minoritaires		-	48,0
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		-	0,1
Total intérêts minoritaires		-	48,1
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS		5.453,1	5.660,3
TOTAL PASSIF		39.273,2	38.494,6



TABLEAUX DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS DU 1^{ER} JANVIER 2010 AU 30 JUIN 2011

♦ Part du Groupe

En millions d'euros	Capital et réserves			Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres *			Total capitaux propres
	Actions ordinaires et réserves liées nettes de titres auto détenus	Réserves non distribuées	Total capital et réserves	Parties monétaires	Actifs financiers disponibles à la vente et prêts et créances reclassés	Instruments dérivés de couverture	
Capital et réserves au 1er janvier 2010	3.474,9	2.777,8	6.252,7	(26,5)	(56,8)	7,6	6.177,0
Dividendes	-	(330,2)	(330,2)				(330,2)
Autres variations	-	8,5	8,5				8,5
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres				20,0	97,3	6,7	124,0
Résultat net du 1er semestre 2010	-	110,6	110,6				110,6
Capital et réserves au 30 juin 2010	3.474,9	2.566,7	6.041,6	(6,5)	40,5	14,3	6.089,9
Variations de périmètre	-	(509,2)	(509,2)				(509,2)
Autres variations	-	(9,2)	(9,2)				(9,2)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres				8,3	(122,3)	(11,7)	(125,7)
Résultat net du 2ème semestre 2010	-	166,4	166,4				166,4
Capital et réserves au 31 décembre 2010	3.474,9	2.214,7	5.689,6	1,8	(81,8)	2,6	5.612,2
Dividendes	-	(333,0)	(333,0)				(333,0)
Opérations de cession partielle	-	(10,2)	(10,2)				(10,2)
Engagement de rachat des participations aux actionnaires minoritaires	-	(2,4)	(2,4)				(2,4)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres				(10,8)	(8,3)	(2,0)	(21,1)
Résultat net du 1er semestre 2011		207,6	207,6				207,6
Capital et réserves au 30 juin 2011	3.474,9	2.076,7	5.551,6	(9,0)	(90,1)	0,6	5.453,1

* Y inclus les éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence

En 2011, une opération de cession partielle a été comptabilisée pour 7,8 millions d'euros suite à la fusion par absorption de Fortis Lease S.p.A. dans BNP Paribas Leasing Solutions S.p.A..

En 2010, les variations de périmètre concernent l'acquisition de BNP Paribas Luxembourg S.A.. La méthode retenue pour l'acquisition de BNP Paribas Luxembourg (acquisition à la valeur comptable) a dégagé un écart d'acquisition de 509,2 millions d'euros qui a été directement déduit des fonds propres du Groupe. Les fonds propres de BNP Paribas Luxembourg étaient à la date de l'acquisition de 2.370 millions d'euros.



♦ **Intérêts minoritaires**

<i>En millions d'euros</i>	Réserves	Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres *	Total capitaux propres
Réserves au 1er janvier 2010	(11,0)	(0,1)	(11,1)
Variations de périmètre	2,6		2,6
Résultat net du 1er semestre 2010	(0,1)		(0,1)
Réserves au 30 juin 2010	(8,5)	(0,1)	(8,6)
Dividendes intérimaires provenant du revenu net pour la période	(1,6)		(1,6)
Variations de périmètre	51,6		51,6
Autres variations	0,1		0,1
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		0,2	0,2
Résultat net du 2ème semestre 2010	6,4		6,4
Réserves au 31 décembre 2010	48,0	0,1	48,1
Dividendes intérimaires provenant du revenu net pour la période	(1,9)		(1,9)
Variations de périmètre	(46,1)		(46,1)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		(0,1)	(0,1)
Résultat net du 1er semestre 2011	-	-	-
Réserves au 30 juin 2011	-	-	-

* Y inclus les éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence

Les intérêts minoritaires en 2010 concernent pour 48,1 millions d'euros la prise en compte des intérêts minoritaires dans les sociétés détenues par la maison mère des activités de leasing (BNP Paribas Leasing Solutions S.A.). A partir du 1er janvier 2011, les intérêts minoritaires de ces sociétés sont directement déduits de la quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence.



TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE RELATIF AU PREMIER SEMESTRE 2011

En millions d'euros	1 ^{er} semestre 2011	1 ^{er} semestre 2010
Résultat avant impôt des activités poursuivies	218,3	194,7
Résultat net des activités abandonnées	14,6	(31,2)
Impôt lié aux activités abandonnées	-	(41,5)
Résultat avant impôt	232,9	122,0
Eléments non monétaires inclus dans le résultat avant impôts et autres ajustements hors résultat	(42,8)	91,7
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	13,3	(52,3)
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	(0,1)	-
Dotations nettes aux provisions	40,3	202,9
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(57,0)	(3,8)
Produits nets des activités d'investissement	(1,5)	(34,5)
Autres mouvements	(37,8)	(20,6)
Augmentation nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	232,9	1.619,1
(Diminution) augmentation nette liée aux opérations avec les établissements de crédit	(20,6)	945,6
(Diminution) augmentation nette liée aux opérations avec la clientèle	(491,4)	1.298,6
Augmentation (diminution) nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers	774,0	(62,4)
Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers	(0,3)	(540,8)
Impôts versés	(28,8)	(21,9)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE GÉNÉRÉE PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE	423,0	1.832,8
Augmentation (diminution) nette liée aux actifs financiers et participations (1)	17,8	(1.853,5)
Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles	(5,6)	(5,9)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	12,2	(1.859,4)
Diminution de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires	(333,2)	(330,2)
Diminution de trésorerie provenant des autres activités de financement	(77,0)	(648,9)
DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(410,2)	(979,1)
Effet de la variation des taux de change	0,0	177,6
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE	25,0	(828,1)

(1) 2010 : inclus l'acquisition de BNP Paribas Luxembourg pour 2.675 millions d'euros



<i>En millions d'euros</i>	1^{er} semestre 2011	1^{er} semestre 2010
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période	(44,8)	724,2
Comptes actifs de caisse, banques centrales et CCP	345,2	500,0
Comptes passifs de banques centrales et CCP	(10,6)	(16,6)
Prêts à vue aux établissements de crédit	133,0	947,3
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(507,6)	(731,9)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée	(4,8)	25,4
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période	(19,8)	(103,9)
Comptes actifs de caisse, banques centrales et CCP	279,5	
Comptes passifs de banques centrales et CCP	(5,3)	
Prêts à vue aux établissements de crédit	195,6	
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(484,6)	
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée	(5,0)	
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES SOLDES DES COMPTES DE TRÉSORERIE ET ASSIMILÉE	25,0	(828,1)



NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERIMAIRES

établis selon les Normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne

GENERALITES

BGL BNP Paribas S.A., société mère du Groupe BGL BNP Paribas, a été fondée le 29 septembre 1919 sous le nom de Banque Générale du Luxembourg. Elle a pris la forme juridique d'une Société Anonyme de droit luxembourgeois en date du 21 juin 1935. La dénomination de la Banque a été modifiée à 3 reprises, en « Fortis Banque Luxembourg » par l'assemblée générale extraordinaire du 17 novembre 2005, en « BGL » par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 décembre 2008 et en « BGL BNP Paribas » par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juin 2009 avec effet au 21 septembre 2009.

Le Groupe BGL BNP Paribas, ci-après dénommé « le Groupe », a pour objet toutes opérations bancaires et financières de quelque nature qu'elles soient, toutes prestations de services, toutes prises de participations, ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles ou autres, mobilières et immobilières, pour son propre compte et pour compte de tiers, se rapportant directement ou indirectement à son objet ou étant de nature à en favoriser la réalisation. Il peut accomplir son objet au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Le groupe BNP Paribas est l'actionnaire majoritaire de BGL BNP Paribas. Il contrôle – directement et indirectement à travers Fortis Banque - 65,96% du capital de la Banque.

L'État luxembourgeois est un actionnaire significatif du Groupe avec 34,00% du capital.

Le Groupe est inclus dans les comptes consolidés de Fortis Banque S.A., son actionnaire principal (50,00% + 1 action). Les comptes consolidés de Fortis Banque S.A. sont disponibles à son siège social au 3 Montagne du Parc, B - 1000 Bruxelles.

Le groupe BNP Paribas est le regroupement d'entités le plus large dans lequel BGL BNP Paribas est repris comme filiale. Les comptes consolidés du groupe BNP Paribas sont disponibles à son siège social au 16 boulevard des Italiens, F - 75009 Paris.



1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE

1.a NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Les états financiers consolidés intérimaires du Groupe BGL BNP Paribas sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS), telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union Européenne. A ce titre, certaines dispositions de la norme IAS 39 relative à la comptabilité de couverture ont été exclues, et certains textes récents n'ont pas encore fait l'objet d'une procédure d'adoption.

Le contenu des présents états est conforme à la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire qui prévoit la publication des comptes semestriels condensés. L'entrée en vigueur des autres normes d'application obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2011 n'a pas eu d'effet sur les comptes semestriels condensés au 30 juin 2011.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne lorsque l'application en 2011 n'est l'objet que d'une option.

1.b PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1.b.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés intérimaires de BGL BNP Paribas regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

1.b.2 METHODES DE CONSOLIDATION

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale ; il est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

Les entreprises sous contrôle conjoint et sous influence notable sont mises en équivalence. Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le Groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes



à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des intérêts minoritaires tient compte le cas échéant des actions préférentielles cumulatives en circulation émises par les filiales et classées comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'elles sont détenues par des entreprises hors du Groupe.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés », à l'exception des résultats de cession réalisés sur des actifs destinés à être cédés et activités abandonnées.

1.b.3 REGLES DE CONSOLIDATION

Élimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre les sociétés consolidées ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs entre les sociétés consolidées sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau du Groupe.

Conversion des comptes en devises étrangères

Les états financiers consolidés de BGL BNP Paribas sont établis en euro, qui est la devise fonctionnelle et de présentation du Groupe.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe dans ses capitaux propres sous la rubrique « Parités monétaires » et pour la part des tiers sous la rubrique « Intérêts minoritaires ».

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie de la participation détenue dans l'entreprise étrangère, la parité monétaire qui figure dans les capitaux propres est réintégrée au compte de résultat pour la fraction de son montant afférente à la participation cédée.

En cas de variation de pourcentage dans une entreprise mise en équivalence qui ne conduit pas à changer la nature de l'investissement, l'écart de conversion est enregistré en résultat pour la fraction afférente à la participation cédée.

1.b.4 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET EVALUATION DES ECARTS D'ACQUISITION

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs, passifs, et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation dans les normes IFRS, sont comptabilisés à la juste valeur ou son équivalent, déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés au plus bas de la valeur comptable et de la juste valeur nette des coûts de sortie.

Les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date de prise de contrôle et où leur juste valeur peut être estimée de façon fiable.

Le coût d'acquisition est égal à la juste valeur ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle



de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont enregistrés en résultat.

Les compléments de prix éventuels sont intégrés dès la prise de contrôle dans le coût d'acquisition pour leur juste valeur à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de valeur des compléments de prix éventuels qualifiés de passifs financiers sont enregistrées en résultat.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois après la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

L'écart d'acquisition, ou survalueur, correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur ou son équivalent des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition. A cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

A la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Lorsqu'un regroupement d'entreprise a été réalisé au moyen de plusieurs transactions d'échange (acquisition par étapes), l'écart d'acquisition est déterminé par référence à la juste valeur à la date de prise de contrôle.

L'application de la norme IFRS 3 révisée étant prospective, les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010 n'ont pas été retraités des effets de révision de la norme IFRS 3.

En application de l'exception offerte par la norme IFRS 1, les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1^{er} janvier 2004 et comptabilisés selon les règles comptables luxembourgeoises prévalant à l'époque, n'ont pas été retraités selon les principes exposés ci-dessus.

Lors de l'acquisition d'entreprises sous contrôle commun (déjà précédemment détenues par une autre société du groupe BNP Paribas), l'excédent du coût d'achat par rapport aux valeurs comptables historiques des actifs et passifs acquis est directement déduit des capitaux propres.

1.c ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

1.c.1 CREDITS

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits consentis par le Groupe, les participations du Groupe dans des crédits syndiqués, et les crédits acquis non cotés sur un marché actif, lorsqu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur juste valeur ou son équivalent, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues (commissions de participation et d'engagement, frais de dossier), analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions perçues sur des engagements de financement préalables à la mise en place d'un crédit sont différées.

Certains crédits dont la performance inclut un dérivé sont comptabilisés en juste valeur par résultat, en application de l'option IAS 39 (paragraphe 1.c.9).



1.c.2 TITRES

Catégories de titres

Les titres détenus par le Groupe peuvent être classés en quatre catégories.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

La catégorie des « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » comprend :

- les actifs financiers faisant l'objet d'opérations de négoce (opérations dites de transaction),
- les actifs financiers que le Groupe a discrétionnairement choisi de comptabiliser et d'évaluer à la juste valeur par résultat dès l'origine, conformément à l'option offerte par la norme IAS 39 et dont les conditions sont rappelées au paragraphe 1.c.9.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de celle-ci, hors revenus courus des titres à revenu fixe, sont présentées, ainsi que les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat » du compte de résultat.

Les revenus perçus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est comprise dans leur juste valeur.

Prêts et créances

Les titres à revenu fixe ou déterminable, non cotés sur un marché actif, autres que ceux pour lesquels le porteur peut ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial pour des raisons autres que la détérioration du crédit, sont classés en « Prêts et créances » quand ils ne répondent pas aux conditions de classement en actifs financiers à la juste valeur par résultat. Ils sont comptabilisés et évalués au coût amorti.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des trois catégories précédentes.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de celle-ci, hors revenus courus, présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Il en est de même en cas de dépréciation.



Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans l'agrégat « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat. Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés, à l'exception des cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe. Dans ce cas, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Date de comptabilisation des opérations sur titres

Les titres en juste valeur par résultat ou classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en date de négociation.

Les opérations de cession temporaire de titres (qu'elles soient comptabilisées à la juste valeur par le résultat, en prêts et créances ou en dettes) ainsi que les ventes de titres empruntés sont comptabilisées initialement en date de règlement livraison.

Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés.

1.c.3 OPERATIONS EN DEVICES

Le mode d'enregistrement comptable et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et aux passifs concourant aux opérations en devises faites par le Groupe dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.

Actifs et passifs monétaires¹ libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la juste valeur. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas évalués au cours de change du jour de la transaction et dans le second évalués au cours de change prévalant à la date de clôture.

¹ Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable.



Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la juste valeur (titres à revenu variable) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers disponibles à la vente », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une relation de couverture de juste valeur, les écarts de change étant alors comptabilisés en résultat.

1.c.4 DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS

Dépréciations sur prêts et créances et sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, provisions sur engagements de financement et de garantie

Des dépréciations sont constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille. Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le Groupe suivent des principes analogues, en tenant compte pour les engagements de financement de leur probabilité de tirage.

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- l'existence d'impayés depuis trois mois au moins.
- la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.
- les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

La dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables (principal, intérêts, garanties...). Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ». Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans la rubrique « Coût du risque ». A compter de la date de premier provisionnement, les intérêts contractuels cessent d'être comptabilisés. Les intérêts calculés sur la période et représentant l'effet de « désactualisation » se substituent aux intérêts contractuels et sont enregistrés sur la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

La dépréciation d'un prêt ou d'une créance est enregistrée en déduction de la valeur d'origine de la créance enregistrée à l'actif. Les provisions afférentes à un instrument financier enregistré hors-bilan, un engagement de financement ou de garantie, ou encore un litige, sont inscrites au passif. Une créance dépréciée est enregistrée pour tout ou partie en pertes et sa correction de valeur reprise à due concurrence de la perte lorsque toutes les voies de recours offertes à la banque ont été épuisées pour recouvrer les constituants de la créance ainsi que les garanties ou lorsqu'elle a fait l'objet d'un abandon total ou partiel.

Les contreparties non dépréciées individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes, qui s'appuie sur le système de notation interne du Groupe fondé sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté. Cette analyse permet d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des crédits, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée. Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».



L'exercice du jugement expérimenté des métiers ou de la Direction des Risques peut conduire le Groupe à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente

Les « actifs financiers disponibles à la vente », essentiellement composés de titres, sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

S'agissant des titres à revenu variable cotés sur un marché actif, le dispositif de contrôle permet d'identifier les titres susceptibles d'être dépréciés durablement au moyen des deux critères suivants : la baisse significative du cours en deçà de la valeur d'acquisition ou la durée sur laquelle une moins value latente est observée, afin de procéder à une analyse qualitative complémentaire individuelle. Celle-ci peut conduire à la constitution d'une dépréciation, alors déterminée sur la base du cours coté.

Au-delà des critères d'identification, le Groupe a défini deux critères de dépréciation, l'un fondé sur la baisse significative du cours du titre en considérant comme significative une baisse du cours supérieure à 50 % de la valeur d'acquisition, l'autre fondé sur l'observation d'une moins-value latente sur cinq années consécutives et le dernier associant une moins value latente d'au moins 30% à une durée d'observation d'un an en moyenne. La durée de cinq ans est considérée par le Groupe comme la période nécessaire pour qu'une baisse modérée du cours au dessous du prix de revient puisse être considérée comme n'étant pas seulement l'effet de la volatilité aléatoire inhérente aux marchés boursiers ni de la variation cyclique sur une période de plusieurs années affectant ces marchés mais un phénomène durable justifiant une dépréciation.

Une méthode similaire est appliquée pour les titres à revenu variable non cotés sur un marché actif. La dépréciation éventuelle est alors déterminée sur la base de la valeur de modèle.

Pour les titres à revenu fixe, les critères de dépréciation sont les mêmes que ceux s'appliquant aux dépréciations des prêts et créances au niveau individuel. Pour les titres cotés sur un marché actif, la dépréciation est déterminée sur la base du cours coté, pour les autres sur la base de la valeur de modèle.

La dépréciation d'un titre à revenu variable est enregistrée au sein du produit net bancaire sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la juste valeur constitue une dépréciation reconnue en résultat.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est enregistrée au sein de la rubrique « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la juste valeur du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

1.c.5 RECLASSEMENT D'ACTIFS FINANCIERS

Les reclassements d'actifs financiers possibles sont les suivants :

- de la catégorie « actifs financiers à la juste valeur par résultat », pour un actif financier non dérivé qui n'est plus détenu en vue d'être vendu dans un avenir proche :
 - vers la catégorie « prêts et créances » dès lors qu'il répond à cette définition à la date du reclassement et que le Groupe a l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance.
 - vers les autres catégories dès lors que des circonstances exceptionnelles le justifient et pour autant que les actifs transférés respectent les conditions applicables au portefeuille d'accueil.
- de la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » :
 - vers la catégorie « prêts et créances » selon les mêmes conditions que celles définies ci-dessus pour les « actifs financiers à la juste valeur par résultat »,



- vers la catégorie « actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », pour les actifs présentant une échéance ou « actifs financiers au coût » pour les actifs à revenu variable non cotés.

Les reclassements s'effectuent à la juste valeur ou de modèle de l'instrument financier à la date du reclassement. Les dérivés incorporés aux actifs financiers transférés sont, le cas échéant, comptabilisés de manière séparée et les variations de valeur portées en résultat.

Postérieurement au reclassement, les actifs sont comptabilisés selon les dispositions applicables au portefeuille d'accueil, le prix de transfert à la date du reclassement constituant le coût initial de l'actif pour la détermination des dépréciations éventuelles.

Dans le cas de reclassement de la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » vers une autre catégorie, les profits ou pertes antérieurement constatés en capitaux propres sont amortis par le résultat sur la durée de vie résiduelle de l'instrument en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les révisions à la hausse des flux estimés recouvrables seront comptabilisées en tant qu'ajustement du taux d'intérêt effectif à compter de la date de changement d'estimation. Les révisions à la baisse se traduiront par un ajustement de la valeur comptable de l'actif financier.

1.c.6 DETTES EMISES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour l'émetteur de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Toutes les émissions structurées recelant des dérivés incorporés significatifs sont comptabilisés en juste valeur par résultat en application de l'option IAS 39 (paragraphe 1.c.9).

1.c.7 INSTRUMENTS DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur prix de transaction. En date d'arrêt, ils sont réévalués à leur juste valeur.

Dérivés détenus à des fins de transaction

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au bilan dans le poste « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la juste valeur est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Dérivés et comptabilité de couverture

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

La couverture de juste valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, tant pour des instruments financiers identifiés (titres, émissions, prêts, emprunts) que pour des portefeuilles d'instruments financiers (dépôts à vue et crédits à taux fixe notamment).

La couverture de flux de trésorerie est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des transactions futures hautement probables en devises.



Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum trimestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place. Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80% et 125%. Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts. Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En application de la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (excluant certaines dispositions concernant la comptabilité de couverture d'un portefeuille), des relations de couverture de juste valeur du risque de taux d'intérêt sur base de portefeuille d'actifs ou de passifs sont utilisées. Dans ce cadre :

- le risque désigné comme étant couvert est le risque de taux d'intérêt inclus dans le taux des opérations commerciales de crédits à la clientèle, d'épargne et de dépôts à vue,
- les instruments réputés couverts correspondent, pour chaque bande de maturité, à une fraction de la position constitutive des impasses associées aux sous-jacents couverts,
- les instruments de couverture sont uniquement des swaps de taux simples,
- l'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés doivent avoir à la date de leur mise en place pour effet de réduire le risque de taux d'intérêt du portefeuille de sous-jacents couverts. Rétrospectivement, ces couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont spécifiquement associés sur chaque bande de maturité deviennent insuffisants (du fait des remboursements anticipés des prêts ou des retraits des dépôts).

Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture.

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans le poste « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés, soit dans le poste « Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux d'intérêt identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Dans le cas de portefeuilles d'instruments de taux d'intérêt initialement couverts en taux, cet ajustement est amorti linéairement sur la période restant à courir par rapport à la durée initiale de la couverture. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les dérivés sont réévalués au bilan en juste valeur en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres « Gains et pertes latents ou différés ». Les montants inscrits en capitaux propres, pour la partie intérêts courus et échus, pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique « Produits et charges d'intérêts » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.



En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les couvertures des investissements nets en devises réalisés dans des filiales sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de flux de trésorerie. Les instruments de couverture peuvent être des dérivés de change ou tout instrument financier non dérivé.

Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés à des contrats hôtes sont extraits de la valeur de l'instrument qui les recèlent et comptabilisés séparément en tant qu'instrument dérivé lorsque l'instrument composé n'est pas comptabilisé dans le poste « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat » et lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

1.c.8 DETERMINATION DE LA JUSTE VALEUR

Les actifs et passifs financiers de la catégorie « juste valeur par résultat » et les actifs de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, à la date de première comptabilisation, comme en date d'évaluation ultérieure. Celle-ci correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. Lors de sa comptabilisation initiale, la valeur d'un instrument financier est normalement le prix de négociation (c'est à dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue).

Mode de détermination de la juste valeur

La juste valeur est déterminée :

- soit à partir de prix cotés sur un marché actif,
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à :
 - des méthodes de valorisation fondées sur des théories financières reconnues et
 - des paramètres dont la valeur est déterminée, pour certains, à partir des prix d'instruments traités sur des marchés actifs et pour d'autres, à partir d'estimations statistiques ou d'autres méthodes quantitatives du fait de l'absence de marché actif.

La détermination du caractère actif ou non d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions pour un instrument identique ou similaire, la raréfaction des valeurs restituées par les sociétés de service, la forte dispersion des prix disponibles entre les différents intervenants de marché ou l'ancienneté des prix provenant de transactions observées.

Utilisation de prix coté sur un marché actif

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la juste valeur. Il s'agit de prix directement cotés pour des instruments identiques.

Utilisation de modèles pour valorisation des instruments financiers non cotés

La majorité des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples est traitée sur des marchés actifs. Leur valorisation est opérée par des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) et fondés sur des prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires.

Certains instruments financiers, bien que n'étant pas traités sur des marchés actifs, sont valorisés selon des méthodes fondées sur des paramètres observables sur les marchés.



Les modèles utilisent des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, les taux de défaut et hypothèses de pertes.

La valorisation issue de ces modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit. Ainsi, à partir des valorisations produites sur la base d'un cours médian de marché, un ajustement de cours permet de valoriser la position nette de chaque instrument financier au cours acheteur pour les positions vendeuses ou au cours vendeur pour les positions acheteuses. Le cours acheteur reflète le prix auquel une contrepartie achèterait l'instrument financier, le cours vendeur reflète le prix auquel une contrepartie vendrait le même instrument.

De même, afin de refléter la qualité de crédit des instruments dérivés, un ajustement pour risque de contrepartie est intégré à la valorisation issue des modèles.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers valorisés selon des méthodes fondées sur des paramètres observable est immédiatement comptabilisée en résultat.

D'autres instruments financiers qui sont complexes et peu liquides, sont valorisés avec des techniques développées par l'entreprise et fondées sur des paramètres pour tout ou partie non observables sur les marchés actifs.

En l'absence de paramètres observables, ces instruments sont alors valorisés, lors de leur comptabilisation initiale, de manière à refléter le prix de la transaction qui est considéré comme la meilleure indication de la juste valeur. La valorisation issue de ces modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité, de crédit et de modèle.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers complexes, (« day one profit »), est différée et étalée en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

Enfin, dans le cas particulier des actions non cotées, la juste valeur est déterminée par comparaison avec la ou les transactions les plus récentes observées sur le capital de la société concernée, réalisées avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence de telles références, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (multiples d'EBIT ou d'EBITDA), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

Les actions non-cotées détenues par le Groupe sont valorisées sur base de leur valeur d'actif net augmentée de la variation des écarts d'acquisition initiaux, le cas échéant diminuées d'une éventuelle correction de valeur.

1.c.9 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISES EN JUSTE VALEUR PAR RESULTAT EN APPLICATION DE L'OPTION IAS 39

L'amendement à la norme IAS 39 relatif à la comptabilisation des actifs et passifs financiers dans la catégorie « portefeuille évalué en juste valeur sur option » a été adopté par l'Union Européenne le 15 novembre 2005, avec application à compter du 1^{er} janvier 2005.

Cet amendement permet, lors de la comptabilisation initiale, de désigner des actifs et passifs financiers en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément ;
- lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement résulterait de leur classement dans des catégories comptables distinctes ;
- lorsque le groupe d'actifs et /ou de passifs financiers est géré et évalué sur la base de leur juste valeur, conformément à une stratégie de gestion et d'investissement dûment documentée.

Le Groupe applique cette option principalement aux émissions structurées recelant des dérivés incorporés significatifs et aux crédits dont la performance inclut un dérivé.



1.c.10 REVENUS ET CHARGES RELATIFS AUX ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les revenus et les charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti et aux actifs à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ». Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte, sous la rubrique « Commissions » ainsi que les commissions rémunérant un service continu qui sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions perçues au titre des engagements de garantie financière sont réputées représenter la juste valeur initiale de l'engagement. Le passif en résultant est ultérieurement amorti sur la durée de l'engagement, en produits de commissions au sein du Produit Net Bancaire.

Les coûts externes directement attribuables à une émission d'actions nouvelles, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

1.c.11 COUT DU RISQUE

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les dotations et reprises relatives aux engagements de financement et de garantie donnés, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties. Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré.

1.c.12 DECOMPTABILISATION D'ACTIFS OU DE PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de cet actif. Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, le Groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint.

1.c.13 COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les opérations de pensions livrées ou de dérivés traitées avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme font l'objet d'une compensation au bilan.



1.d IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles sont de 50 ans, 15 ans pour les installations générales et techniques, 10 ans pour les agencements, 5 ans pour le matériel, 3 à 5 ans pour le matériel informatique et 5 ans pour le mobilier.

Les logiciels sont amortis sur 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger sa durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».



1.e CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

1.e.1 LA SOCIETE DU GROUPE EST LE BAILLEUR DU CONTRAT DE LOCATION

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

Contrats de location-financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de provisions individuelles ou de provisions de portefeuille, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

Contrats de location simple

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

1.e.2 LA SOCIETE DU GROUPE EST LE PRENEUR DU CONTRAT DE LOCATION

Les contrats de location conclus par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

Contrats de location-financement

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa juste valeur à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat. En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la juste valeur de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.



Contrats de location simple

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

1.f ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES, PASSIFS ASSOCIES AUX ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES ET ACTIVITES ABANDONNEES

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Passifs associés à des actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités cédées ou arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net des activités abandonnées », qui inclut les résultats nets après impôt de l'activité, le résultat net après impôt lié à son évaluation à la juste valeur minorée des coûts de vente, et le résultat net après impôt de la cession de l'activité.

Afin de permettre la comparaison entre les périodes, l'exercice de référence fait également l'objet d'un reclassement du résultat des activités abandonnées sur la ligne « Résultat net des activités abandonnées ».

1.g AVANTAGES BENEFICIAIRE AU PERSONNEL

Avantages à court terme

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas réglés intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois versées en numéraire et non indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement tout comme l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime.



Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur des actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. Le Groupe applique la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements. Cette méthode autorise à ne reconnaître, à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée résiduelle moyenne d'activité des membres du personnel, que la fraction des écarts actuariels qui excède la plus élevée des deux valeurs suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation brute ou 10 % de la juste valeur des actifs de couverture du régime à la fin de l'exercice précédent.

Les conséquences des modifications de régimes relatives aux services passés sont reconnues en résultat sur la durée d'acquisition complète des droits sur lesquels ont porté lesdites modifications.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements, de l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

1.h PROVISIONS

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers et aux engagements sociaux, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.



Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

1.i IMPOT COURANT ET DIFFERE

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de flux de trésorerie, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

1.j TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, CCP ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées, ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.



Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

1.k UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

La préparation des États Financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des États Financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les États Financiers.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités bancaires ;
- de l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés ;
- du calcul de la juste valeur des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers en juste valeur par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des justes valeurs des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux États Financiers ;
- du caractère actif ou non d'un marché pour utiliser une technique de valorisation ;
- des dépréciations d'actifs financiers à revenu variable classés dans la catégorie « disponibles à la vente » ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée ;
- des hypothèses et paramètres utilisés dans la valorisation des plans de pensions à prestations définies ;
- de la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

Il en est de même au titre des hypothèses retenues pour apprécier la sensibilité de chaque type de risque de marché ainsi que la sensibilité des valorisations aux paramètres non observables.



2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2011

2.a MARGE D'INTERETS

Le Groupe présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers évalués au coût amorti, ainsi que la rémunération des instruments financiers en juste valeur qui ne répondent pas à la définition d'un instrument dérivé. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en juste valeur par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de juste valeur sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en juste valeur par résultat sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

En millions d'euros	1 ^{er} semestre 2011			1 ^{er} semestre 2010		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	202,9	(77,4)	125,5	214,7	(62,7)	152,1
Comptes et prêts / emprunts	202,9	(77,4)	125,5	214,7	(62,7)	152,1
Opérations interbancaires	126,0	(46,3)	79,7	107,3	(89,4)	17,9
Comptes et prêts / emprunts	126,0	(41,2)	84,8	107,3	(86,5)	20,8
Opérations de pensions	-	(5,1)	(5,1)	-	(2,9)	(2,9)
Emprunts émis par le groupe	-	(14,3)	(14,3)	-	(21,2)	(21,2)
Instruments de couverture de résultats futurs	0,6	(0,6)	-	-	-	-
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	6,0	(3,1)	2,9	-	-	-
Trading book	30,8	(8,0)	22,8	5,4	(22,8)	(17,4)
Titres à revenu fixe	22,6	-	22,6	1,0	-	1,0
Opérations de pensions	2,8	-	2,8	-	-	-
Prêts / emprunts	5,4	(3,6)	1,8	4,4	(8,2)	(3,8)
Dettes représentées par un titre	-	(4,4)	(4,4)	-	(14,6)	(14,6)
Actifs disponibles à la vente	68,0	-	68,0	94,1	-	94,1
Actifs détenus jusqu'à échéance	33,9	-	33,9	35,1	-	35,1
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	468,2	(149,7)	318,5	456,6	(196,0)	260,6

2.b COMMISSIONS

Les commissions nettes s'établissent à 100,5 millions d'euros, contre 98,6 millions d'euros pour le premier semestre 2010, soit une augmentation de 2%.

Les produits nets de commissions afférentes aux activités visant à placer des actifs au nom de la clientèle ainsi que les commissions de distribution se sont élevées globalement à 43,7 millions d'euros pour le premier semestre 2011 contre 47,2 millions d'euros pour le premier semestre 2010.

Ensuite, les produits nets de commissions liées aux activités de crédits à la clientèle se sont élevés à 4,4 millions d'euros pour le premier semestre 2011, contre 8,6 millions d'euros pour l'exercice 2010.

Enfin, les autres commissions représentent un produit net de 52,4 millions d'euros pour le premier semestre 2011, contre 42,7 millions d'euros pour le premier semestre 2010. Elles comprennent d'une



part les commissions nettes perçues sur les transactions de la clientèle, sur les conseils de gestion qui lui sont apportés et sur la tenue des comptes et d'autre part les commissions d'intermédiation sur les marchés.

2.c GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES EN JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

Les gains ou pertes nets sur instruments financiers évalués en juste valeur par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers gérés au sein d'un portefeuille de transaction et aux instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluables en juste valeur par résultat, y compris les dividendes, et à l'exception des revenus et charges d'intérêts présentés dans la « marge d'intérêts » (note 2.a).

En millions d'euros	1 ^{er} semestre 2011			1 ^{er} semestre 2010		
	Portefeuille de transaction	Portefeuille évalué en juste valeur sur option	Total	Portefeuille de transaction	Portefeuille évalué en juste valeur sur option	Total
Titres à revenu fixe	2,2	(12,4)	(10,2)	23,1	16,8	39,9
Titres à revenu variable	(17,3)	1,3	(16,0)	(0,9)	0,4	(0,5)
Instruments financiers dérivés	4,3		4,3	0,9		0,9
Prêts	3,0	(7,2)	(4,2)	-	(4,2)	(4,2)
Réévaluation des portefeuilles couverts en taux	4,7		4,7	-		-
Réévaluation des positions de change (1)	1,8		1,8	24,7		24,7
TOTAL	(1,3)	(18,3)	(19,6)	47,8	13,0	60,8

(1) Ce résultat de change est couvert par le résultat de change dégagé sur des positions bilantaires non évaluées en juste valeur par résultat.

Dans le cadre des couvertures de valeur, le profit net de la période sur les instruments financiers de couverture compris dans les instruments financiers dérivés s'élève à 4,6 millions d'euros (perte nette de 3,1 millions d'euros au premier semestre 2010), et la perte nette sur les composantes couvertes des instruments financiers ayant fait l'objet de couvertures s'élève à 4,4 millions d'euros (profit net de 3,4 millions d'euros au premier semestre 2010).

2.d GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

Les gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente regroupent les actifs financiers non dérivés qui ne sont classés ni comme des prêts et des créances, ni comme des placements détenus jusqu'à leur échéance.

En millions d'euros	1 ^{er} semestre 2011	1 ^{er} semestre 2010
Titres à revenu fixe (1)	(6,0)	7,6
Plus ou moins values de cession	(6,0)	7,6
Actions et autres titres à revenu variable	4,9	2,7
Produits de dividendes	4,7	15,4
Charges de dépréciation	-	(12,8)
Plus ou moins values de cession	0,2	0,1
TOTAL	(1,1)	10,3

(1) Les produits d'intérêt relatifs aux titres à revenu fixe disponibles à la vente sont compris dans la « marge d'intérêts » (note 2.a) et la charge de dépréciation liée à l'insolvabilité éventuelle des émetteurs est présentée au sein du « coût du risque » (note 2.f).

**2.e PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES**

En millions d'euros	1 ^{er} semestre 2011			1 ^{er} semestre 2010		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits et charges des immeubles de placement	1,7	(0,6)	1,1	1,9	(0,6)	1,3
Autres produits et charges	6,6	(6,0)	0,6	6,3	-	6,3
TOTAL	8,3	(6,6)	1,7	8,2	(0,6)	7,6

2.f COUT DU RISQUE

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité du Groupe, ainsi que des dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers dérivés négociés de gré à gré.

♦ Coût du risque de la période

Coût du risque de la période	1 ^{er} semestre 2011	1 ^{er} semestre 2010
En millions d'euros		
Dotations nettes aux dépréciations	(42,3)	(39,4)
Récupérations sur créances amorties	1,3	15,2
Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	(0,1)	-
TOTAL DU CÔÛT DU RISQUE DE LA PÉRIODE	(41,1)	(24,2)

Au 30 juin 2011, suite à l'annonce du plan d'aide à la Grèce adopté par les membres de l'Union Européenne, le Groupe a enregistré une dotation de 32,8 millions d'euros correspondant à une décote de 21% des titres détenus sur la dette souveraine grecque. (Cf. note 4 Exposition au risque souverain)

Au 30 juin 2010, les récupérations sur créances amorties concernent principalement le remboursement et l'estimation des remboursements futurs de l'AGDL (Association pour la Garantie des Dépôts, Luxembourg). Dans le contexte de l'indisponibilité des dépôts d'une filiale luxembourgeoise d'une banque islandaise, le Groupe a dû participer en 2008 et 2009 au dédommagement pour un montant de 57,1 millions d'euros en faveur des déposants. Après avoir eu des remboursements en 2009 pour un montant total de 18,6 millions d'euros, le Groupe a enregistré au cours du premier semestre 2010 une créance de 14,5 millions d'euros envers l'AGDL.

♦ Coût du risque par nature d'actifs

Coût du risque de la période par nature d'actifs	1 ^{er} semestre 2011	1 ^{er} semestre 2010
En millions d'euros		
Prêts et créances sur la clientèle	(15,5)	(33,0)
Actifs financiers disponibles à la vente	-	(3,2)
Instruments financiers des activités de marché	(0,2)	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	(32,8)	-
Autres actifs	3,3	14,5
Engagements par signature et divers	4,1	(2,5)
TOTAL DU CÔÛT DU RISQUE DE LA PÉRIODE	(41,1)	(24,2)

Au 30 juin 2011, le poste Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance correspond à la provision sur la dette souveraine grecque pour 32,8 millions d'euros.



2.g IMPOT SUR LES BENEFICES

En millions d'euros	1 ^{er} semestre 2011	1 ^{er} semestre 2010
Charge des impôts courants de l'exercice	(19,9)	(59,2)
Produit (charge) net des impôts différés de l'exercice	(5,4)	6,2
Charge nette de l'impôt sur les bénéfices	(25,3)	(53,0)

2.h RESULTAT NET DES ACTIVITES ABANDONNEES

En millions d'euros	1 ^{er} semestre 2011	1 ^{er} semestre 2010
Gains sur activités abandonnées	14,6	598,0
Pertes sur activités abandonnées	-	(670,7)
Résultat avant impôt	14,6	(72,7)
Impôts liés aux activités abandonnées	-	41,5
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES	14,6	(31,2)

Au 30 juin 2011, la reclassification des résultats sur activités abandonnées selon l'application de la norme IFRS 5 concerne les résultats de l'entité Alsabail jusqu'à la cession en avril 2011. Ces résultats étaient déjà reclassés en 2010.

Sur le premier semestre 2011, le résultat net des activités abandonnées inclut 14,5 millions d'euros de résultat de cession, dont 14,2 millions d'euros relatifs à une cession de l'exercice antérieur.

Sur le premier semestre 2010, le résultat net des activités abandonnées inclut 44,2 millions d'euros de résultat de cession.



3. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe BGL BNP Paribas est un prestataire international de services financiers. Il propose des produits et des services et mène ses activités principalement au Grand-Duché de Luxembourg et dans la Grande Région.

L'information sectorielle du Groupe met en évidence la contribution économique complète des domaines d'activité du Groupe, l'objectif étant de répartir l'intégralité des postes du bilan et du compte de résultat aux domaines d'activité, dont la Direction supporte l'entière responsabilité.

Le Groupe est organisé autour de trois domaines d'activité opérationnels :

- **Retail Banking** : ce domaine rassemble le réseau des agences de détail au Grand-Duché de Luxembourg et les activités de grandes entreprises luxembourgeoises, et propose ses services financiers aux particuliers et aux entreprises ;
- **Corporate and Investment Banking** (CIB) : ce domaine rassemble les activités de marchés de capitaux à destination de banquiers, institutionnels et grands corporate étrangers.
- **Investment Solutions** (IS) : ce domaine rassemble la Banque Privée et Personal Investment qui proposent leurs services de gestion de patrimoine à une clientèle privée internationale ;
- **Autres** : Ce segment comprend les résultats de la gestion optimisée des Actifs et Passifs (ALM) ainsi que des éléments liés aux fonctions de support et non affectables à des secteurs d'activité.

L'information sectorielle est établie conformément aux principes comptables utilisés pour les comptes consolidés du Groupe BNP Paribas et par application des règles de répartition adaptées.

Les transactions intersectorielles se font à des conditions normales de marché.

Règles de répartition

L'information sectorielle applique des règles de répartition bilantaire, une balance carrée par secteur, un système de prix de transferts et des méthodes d'affectation et d'allocation de frais généraux.

La répartition bilantaire et la méthode de la balance carrée visent à communiquer l'information sectorielle reflétant le modèle opérationnel.

Dans le modèle opérationnel, les secteurs n'exercent pas d'activités de trésorerie pour supporter le risque de taux d'intérêt et le risque de change par le financement de leurs propres actifs par leurs propres passifs, ou en accédant directement aux marchés financiers. Ceci est reflété dans le système de prix de transferts, qui transfère le risque de taux et de change des secteurs vers les départements qui jouent le rôle de banquiers centraux au sein de la banque en gérant l'ensemble des actifs et passifs.

Les départements de support (fonctions supports, opérations ou informatique) fournissent des services aux métiers et activités. Ces services comprennent la gestion du personnel, les technologies de l'information, les services de paiements, le règlement de transactions sur titres, la gestion des actifs et passifs, les contrôles, le suivi financier, etc. Les produits et charges de ces départements sont attribués aux secteurs via un système de refacturation basé sur des contrats de services « Rebilling Agreements (SLA) » qui reflètent la consommation économique des produits et services fournis. Ils prévoient que les charges et produits soient facturés sur base de l'utilisation effective et sont totalement alloués aux activités commerciales de la banque.



♦ **Résultats par pôle d'activité**

En millions d'euros	1 ^{er} semestre 2011				
	Retail Banking	Corporate Investment Banking	Investment Solutions	Autres	Total
Produit net bancaire	165,8	42,3	108,5	83,4	400,0
Charges générales d'exploitation	(98,8)	(18,0)	(66,4)	(18,7)	(201,9)
Coût du risque	(2,6)	(2,0)	(0,2)	(36,3)	(41,1)
Résultat d'exploitation	64,4	22,3	41,9	28,4	157,0
Eléments hors exploitation	54,7	0,1	4,1	2,4	61,3
Résultat avant impôt	119,1	22,4	46,0	30,8	218,3

Suite au changement de segmentation du Groupe entre le premier semestre 2010 et le premier semestre 2011, l'information relative au compte de résultat par pôle d'activité du premier semestre 2010 n'est pas disponible.



4. EXPOSITION AU RISQUE SOUVERAIN

La gestion de la liquidité du Groupe conduit à optimiser la capacité de refinancement disponible, nécessaire pour faire face à une évolution non prévue des besoins de liquidité. Elle repose en particulier sur la détention de titres disponibles éligibles au refinancement des Banques Centrales et comprend une proportion importante de titres de dettes émis par les états présentant une notation de qualité, représentative d'un niveau de risque faible. Dans le cadre de la politique d'adossement du bilan et de gestion du risque de taux d'intérêt structurel, le Groupe détient également un portefeuille d'actifs qui comprend des titres de créances souveraines dont les caractéristiques de taux participent à ses stratégies de couverture.

♦ Exposition du Groupe au titre du risque de crédit sur les États souverains

Le tableau suivant reprend l'exposition du Groupe au risque de crédit souverain pour les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

	30 juin 2011
En millions d'euros	Exposition nette *
Allemagne	58,8
Autriche	101,4
Belgique	924,5
Espagne	529,2
France	242,5
Hongrie	30,0
Italie	761,7
Luxembourg	30,0
Pays-Bas	29,9
Pologne	1,0
République Tchèque	60,2
Pays faisant l'objet d'un plan de soutien européen	
Portugal	492,8
Grèce (1)	118,5

(1) Exposition nette de provision collective

* Le Groupe ne détient aucune position relevant de l'activité de négociation

Contexte particulier du risque de crédit souverain sur trois pays de la zone euro, la Grèce, l'Irlande et le Portugal faisant l'objet d'un plan de soutien européen

Trois pays européens, la Grèce, l'Irlande et le Portugal, ont connu une notable dégradation de leurs comptes publics dans le contexte de la crise économique et financière, qui a conduit les marchés à se détourner progressivement des titres de dette publique de ces pays, ne leur permettant plus de lever les ressources nécessaires au financement de leurs déficits publics.

La politique de solidarité européenne définie dans ce contexte par les pays membres de la zone euro les ont conduits, en concertation avec le Fonds Monétaire International (FMI), à élaborer un dispositif de soutien qui s'est traduit par la définition et la mise en œuvre de plusieurs plans au bénéfice de la Grèce, puis de l'Irlande et du Portugal.

Dès mai 2010, les états de la zone euro et le FMI se sont engagés auprès de la Grèce, avec un plan de soutien de 110 milliards d'euros, en échange d'une réduction de son déficit budgétaire. Au cours du premier semestre 2011, l'Europe a réaffirmé son soutien à la Grèce et des discussions ont été engagées pour la mise en place d'un second plan avec la participation des investisseurs privés. Le 21 juillet 2011,



les représentants des 17 pays membres de la zone euro ont arrêté un deuxième plan d'aide à la Grèce, d'un montant global de près de 160 milliards d'euros. Ce plan, préparé très en amont du 30 juin 2011, prévoit également une contribution des investisseurs privés pour un montant estimé à 135 milliards d'euros.

Le plan de soutien consacré à l'Irlande, adopté en novembre 2010, portait sur un montant d'aide publique de 85 milliards d'euros, tandis que celui consacré au Portugal, adopté en mai 2011, portait sur un montant d'aide publique de 78 milliards d'euros.

Chacun de ces plans s'accompagne de mesures de forte réduction des déficits publics.

Traitement comptable au 30 juin 2011 des titres de dettes de la Grèce et du Portugal

1. Modalités d'évaluation

L'absence de liquidité observée sur les marchés pour les titres de dette publique de ces pays au cours du premier semestre 2011, renforcée, s'agissant de la Grèce, par l'intention de BGL BNP Paribas de ne pas céder ses positions, a conduit le Groupe à considérer que les prix de marché disponibles au 30 juin 2011 n'étaient plus représentatifs de la juste valeur.

L'extinction du marché primaire, la raréfaction des transactions sur le marché secondaire, leur faible taille, et l'écartement des fourchettes de cotation, traduisent l'aversion au risque des investisseurs pour ces pays et l'assèchement du marché. A titre d'illustration, les transactions mensuelles sur les titres souverains grecs ne représentaient plus, au premier semestre 2011, que 2 % de la moyenne mensuelle des transactions observées au cours des dix dernières années. La courbe de taux implicite de la dette publique de ces pays présente aujourd'hui un profil inversé – les taux courts étant très sensiblement plus élevés que les taux longs – qui confirme la dislocation de ce marché. Les pertes implicites que suggère le niveau très élevé des taux court terme ne traduisent pas les résultats attendus des plans de soutien mis en œuvre pour donner à ces pays la capacité à restaurer la situation de leurs finances publiques et à honorer leurs engagements.

En conséquence, les modalités d'estimation de la valeur des titres détenus par le Groupe ont été revues au titre de l'arrêté des comptes au 30 juin 2011.

Les titres de dette souveraine grecque dont l'échéance est antérieure au 31 décembre 2020, font l'objet de dispositions au titre du deuxième plan de soutien en faveur de la Grèce, initié en juin 2011 et finalisé le 21 juillet 2011, qui matérialisent l'engagement de soutien des banques. Ce plan prévoit plusieurs options dont l'échange volontaire, contre des titres au pair de maturité 30 ans garantis au principal par un zéro coupon bénéficiant d'une notation AAA et dont les conditions financières devraient conduire à constater une décote initiale de 21%. BGL BNP Paribas entend souscrire à cette option d'échange. Dès lors, les titres inscrits au bilan du Groupe en « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et destinés à faire l'objet de cet échange ont été dépréciés de 21%. Considérée comme une concession que consent le prêteur en raison des difficultés rencontrées par l'emprunteur, cette décote a fait l'objet d'une dépréciation en compte de résultat. Une perte de 33 millions d'euros a été constatée en coût du risque.

Le mode de valorisation retenu au bilan pour les titres souverains portugais, initialement comptabilisés en Actifs financiers disponibles à la vente, consiste à pondérer les cotations de marché et les valeurs résultant d'un modèle interne qui tient compte des paramètres de risque calibrés en relation avec la fonction Risque du Groupe. Suite à ce mode de valorisation, les titres souverains portugais ont été réévalués de 27,0 millions d'euros (19,1 millions d'euros après impôt) au 30 juin 2011 via les « Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres ». Après prise en considération des différents aspects du plan de soutien européen, il n'y a pas à ce jour d'évidence objective que le recouvrement des flux de trésorerie futurs associés à ces titres soit compromis, d'autant que le Conseil européen a souligné le caractère unique et non reproductible de la participation du secteur privé à une telle opération. En conséquence, il n'y a pas lieu de déprécier ces titres.

2. Reclassification des titres

Conformément à ce que permet le paragraphe 50E de la norme IAS 39 en pareilles circonstances exceptionnelles, et compte tenu de la durée que la Banque estime nécessaire pour que ce pays restaure pleinement sa situation financière, le Groupe a procédé à un reclassement – avec effet au 30 juin 2011 – des titres de dette publique du Portugal de la catégorie des « Actifs disponibles à la vente » à la catégorie



« Prêts et Créances ». La réserve de réévaluation de -101,5 millions d'euros sur ces actifs reclassés sera amortie sur la durée résiduelle des titres en contrepartie de la prise en compte graduelle de la décote enregistrée sur les titres.

Exposition du Groupe au titre du risque de crédit souverain sur la Grèce et le Portugal

Le tableau suivant présente l'exposition du Groupe au 30 juin 2011 au risque de crédit sur ces États souverains sous forme de titres et de prêts après la dépréciation enregistrée sur les titres grecs.

Les encours recensés en catégorie « Prêts et Créances » sont principalement issus du reclassement opéré le 30 juin 2011 des titres auparavant enregistrés en « Actifs disponibles à la vente ». L'évaluation de ces titres en date de transfert repose sur une méthodologie de niveau 3 qui fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres non observables.

♦ Portefeuille des activités bancaires, réparti par échéance de durée résiduelle

Durée résiduelle <i>En millions d'euros</i>	30 juin 2011				
	1 an	2 ans	3 ans	10 ans	TOTAL
Grèce					
<i>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance éligibles au plan du 21 juillet 2011</i>					
Exposition au risque et valeur au bilan (1)	102,7	15,8	-	-	118,5
Portugal					
<i>Prêts et créances</i>					
Exposition au risque	30,3	-	-	363,2	393,5
Valeur au bilan issue de l'évaluation en niveau 3	29,3	-	-	262,7	292,0
<i>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</i>					
Exposition au risque et valeur au bilan	70,6	-	10,2	18,5	99,3

(1) Exposition nette de provision collective

Le Groupe n'a pas d'exposition souveraine sur l'Irlande.



5. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 30 JUIN 2011

5.a ACTIFS, PASSIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES EN JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

Les actifs et passifs financiers enregistrés en juste valeur ou de modèle par résultat sont constitués des opérations négociées à des fins de transactions – y compris les instruments financiers dérivés – et de certains actifs et passifs que le Groupe a choisi de valoriser sur option en juste valeur ou de modèle par résultat dès la date de leur acquisition ou de leur émission.

En millions d'euros	30 juin 2011			31 décembre 2010		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en juste valeur sur option	TOTAL	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en juste valeur sur option	TOTAL
ACTIFS FINANCIERS EN JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT						
Titres de créance négociables	449,7	-	449,7	485,5	-	485,5
Autres titres de créance négociables	449,7	-	449,7	485,5	-	485,5
Obligations	531,0	62,1	593,1	614,3	312,7	927,0
Obligations d'Etat	469,6	-	469,6	509,2	-	509,2
Autres Obligations	61,4	62,1	123,5	105,1	312,7	417,8
Actions et autres titres à revenu variable	72,1	7,2	79,3	59,1	8,4	67,5
Opérations de pension	14,9	-	14,9	157,5	-	157,5
Prêts		658,9	658,9		674,9	674,9
Instruments financiers dérivés de transaction	291,1		291,1	341,7		341,7
Instruments dérivés de cours de change	45,8		45,8	75,8		75,8
Instruments dérivés de taux d'intérêt	86,7		86,7	102,8		102,8
Instruments dérivés sur actions	37,4		37,4	37,8		37,8
Instruments dérivés de crédit	113,2		113,2	120,3		120,3
Autres instruments dérivés	8,0		8,0	5,0		5,0
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	1.358,8	728,2	2.087,0	1.658,1	996,0	2.654,1
<i>dont prêts et titres prêtés</i>	<i>305,9</i>	<i>658,9</i>	<i>964,8</i>	<i>499,2</i>	<i>674,9</i>	<i>1.174,1</i>
PASSIFS FINANCIERS EN JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT						
Opérations de pension	-	-	-	157,5	-	157,5
Dettes représentées par un titre		1.688,6	1.688,6		1.878,0	1.878,0
Dettes subordonnées		94,7	94,7		178,7	178,7
Instruments financiers dérivés de transaction	519,1		519,1	586,5		586,5
Instruments dérivés de cours de change	45,5		45,5	92,5		92,5
Instruments dérivés de taux d'intérêt	220,0		220,0	219,7		219,7
Instruments dérivés sur actions	105,5		105,5	118,2		118,2
Instruments dérivés de crédit	146,8		146,8	155,0		155,0
Autres instruments dérivés	1,3		1,3	1,1		1,1
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS EN JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	519,1	1.783,3	2.302,4	744,0	2.056,7	2.800,7

**5.b ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE**

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2011	31 décembre 2010
Titres de créance négociables	77,0	98,0
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale	77,0	98,0
Obligations	4.205,9	4.981,3
Obligations d'Etat	2.656,5	3.283,0
Autres Obligations	1.549,4	1.698,3
Actions et autres titres à revenu variable	535,9	430,3
dont titres cotés	43,9	41,6
dont titres non cotés	492,0	388,7
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE AVANT DÉPRÉCIATION	4.818,8	5.509,6
Provisions pour dépréciation des actifs disponibles à la vente	(85,1)	(18,4)
Titres à revenu fixe	(1,8)	(1,9)
Titres à revenu variable	(83,3)	(16,5)
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE, NETS DE DÉPRÉCIATION	4.733,7	5.491,2
dont gains latents (pertes latentes) nets sur titres de créances négociables et obligations	(38,2)	(94,1)
dont gains latents (pertes latentes) nets sur actions et autres titres à revenu variable	45,2	16,1

5.c DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

La présente note présente les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées comptabilisées au coût amorti et en juste valeur par résultat.

♦ Dettes comptabilisées en juste valeur par résultat (note 5.a)

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2011	31 décembre 2010
Dettes dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission		
Titres de créance négociables	1.508,6	1.697,7
Emprunts obligataires	180,0	180,3
DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE	1.688,6	1.878,0
Dettes subordonnées remboursables	94,7	178,7
DETTES SUBORDONNÉES	94,7	178,7

♦ Dettes comptabilisées au coût amorti

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2011	31 décembre 2010
Dettes dont l'échéance est inférieure à un an à l'émission		
Titres de créance négociables	1.738,9	1.934,7
Dettes dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission		
Titres de créance négociables	412,1	481,6
TOTAL DES DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE	2.151,0	2.416,3

**5.d MESURE DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS****♦ Répartition par méthode de valorisation des instruments financiers comptabilisés en juste valeur**

En millions d'euros	30 juin 2011			
	Prix de marché côté (Niveau 1)	Techniques de valorisation utilisant des paramètres observables (Niveau 2)	Techniques de valorisation utilisant des paramètres non- observables (Niveau 3)	TOTAL
ACTIFS FINANCIERS				
Instruments financiers en juste valeur par résultat détenus à des fins de transaction (note 5.a)	865,0	493,8	-	1.358,8
Instruments financiers en juste valeur par résultat sur option (note 5.a)	62,1	663,9	2,2	728,2
Instruments financiers dérivés de couverture	-	9,0	-	9,0
Actifs financiers disponibles à la vente (note 5.b)	2.910,1	1.404,2	419,4	4.733,7
PASSIFS FINANCIERS				
Instruments financiers en juste valeur par résultat détenus à des fins de transaction (note 5.a)	-	519,1	-	519,1
Instruments financiers en juste valeur par résultat sur option (note 5.a)	-	1.760,9	22,4	1.783,3
Instruments financiers dérivés de couverture	-	69,7	-	69,7

En millions d'euros	31 décembre 2010			
	Prix de marché côté (Niveau 1)	Techniques de valorisation utilisant des paramètres observables (Niveau 2)	Techniques de valorisation utilisant des paramètres non- observables (Niveau 3)	TOTAL
ACTIFS FINANCIERS				
Instruments financiers en juste valeur par résultat détenus à des fins de transaction (note 5.a)	950,4	707,7	-	1.658,1
Instruments financiers en juste valeur par résultat sur option (note 5.a)	-	992,2	3,8	996,0
Instruments financiers dérivés de couverture	-	7,1	-	7,1
Actifs financiers disponibles à la vente (note 5.b)	3.613,3	1.769,0	108,9	5.491,2
PASSIFS FINANCIERS				
Instruments financiers en juste valeur par résultat détenus à des fins de transaction (note 5.a)	-	744,0	-	744,0
Instruments financiers en juste valeur par résultat sur option (note 5.a)	-	2.028,7	28,0	2.056,7
Instruments financiers dérivés de couverture	-	80,6	-	80,6



♦ Variation des instruments financiers de niveau 3

Pour les instruments financiers de niveau 3, les mouvements suivants sont intervenus entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2011 :

	Actifs financiers			Passifs financiers	
	Instruments financiers en juste valeur par résultat sur option	Actifs financiers disponibles à la vente	TOTAL	Instruments financiers en juste valeur par résultat sur option	TOTAL
<i>En millions d'euros au 30 juin 2011</i>					
Début de la période	3,8	108,9	112,7	28,0	28,0
Entrées de périmètre	-	83,8	83,8	-	-
Ventes	-	(3,2)	(3,2)	-	-
Règlements	(2,0)	(67,7)	(69,7)	-	-
Transferts dans le niveau 3	-	274,0	274,0	-	-
Gains (ou pertes) comptabilisés en résultat	-	-	-	(5,6)	(5,6)
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres					
Variation d'actifs et passifs comptabilisés en capitaux propres	0,4	23,6	24,0	-	-
Fin de la période	2,2	419,4	421,6	22,4	22,4

Suite à leur réévaluation sur base de la valeur nette comptable pour une valeur de 295 millions d'euros, les titres BNPP IP, classés en actifs financiers disponibles à la vente, sont transférés du niveau 2 au 31 décembre 2010 au niveau 3 au 30 juin 2011.

5.e IMPOTS COURANTS ET DIFFERES

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2011	31 décembre 2010
Impôts courants	33,4	25,1
Impôts différés	2,0	2,3
Actifs d'impôts courants et différés	35,4	27,4
Impôts courants	45,4	47,1
Impôts différés	124,6	140,3
Passifs d'impôts courants et différés	170,0	187,4



5.f PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN EQUIVALENCE

Les principales participations du Groupe dans les sociétés mises en équivalence au 30 juin 2011 concernent les sociétés suivantes :

En millions d'euros	30 juin 2011	31 décembre 2010
BNP Paribas Leasing Solutions S.A.	767,3	782,3
Fortis Luxembourg - Vie SA	43,0	49,8
Fastnet Nederland N.V. (1)	-	1,8
Stradios FCP FIS	98,6	98,5
Participations dans les sociétés mises en équivalence	908,9	932,4

(1) La participation dans Fastnet Nederland a été déconsolidée au premier semestre 2011.

5.g ACTIFS DESTINES A ETRE CEDES ET PASSIFS LIES

En millions d'euros	30 juin 2011	31 décembre 2010
Actifs financiers disponibles à la vente	-	0,3
Prêts et créances sur les établissements de crédit	215,6	309,4
Prêts et créances sur la clientèle	0,3	25,1
Comptes de régularisation et actifs divers	22,1	1,9
Participations dans les entreprises mises en équivalence	-	10,4
TOTAL ACTIF	238,0	347,1

En millions d'euros	30 juin 2011	31 décembre 2010
Dettes envers les établissements de crédit	68,0	67,6
Dettes envers la clientèle	169,9	261,3
Comptes de régularisation et passifs divers	0,1	7,8
TOTAL DETTES	238,0	336,7

Au 30 juin 2011, les actifs destinés à être cédés et passifs liés en application de la norme IFRS 5 concernent exclusivement l'activité BGL Securities Services.

Au 31 décembre 2010, les actifs destinés à être cédés et passifs liés concernent la contribution des activités de Fortis Lease jusqu'au 30 juin 2010 (cf. note 6.a), l'activité BGL Securities Services, ainsi que les entités Alsabail et Fastnet Belgique.



6. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

6.a PERIMETRE DE CONSOLIDATION

6.a.1 PREMIER SEMESTRE 2011

Au début de 2011, le groupe BNP Paribas a revu les critères de consolidation, et les sociétés suivantes, détenues directement par la banque, ont été déconsolidées à partir du 1^{er} trimestre 2011, car jugées en-dessous du seuil de matérialité :

- Alleray S.à r.l.
- Compagnie Financière de la Porte Neuve S.A.
- Elfa-Auto S.e.n.c.
- Fund Administration Services & Technology Network Belgium (Fastnet Belgium) S.A.
- Fastnet Nederland N.V.
- Immoparibas Royale-Neuve S.A.
- Robin Flight Ltd.
- Swallow Flight Ltd.

Dans le même cadre de la revue des critères de consolidation par le Groupe BNP Paribas, les entités de leasing ci-après qui faisaient partie du périmètre de consolidation de la banque depuis plusieurs années, ont été déconsolidées à partir du 1^{er} trimestre 2011 :

- Fortis Lease (China) Co. Ltd.
- F.L. Zeebrugge N.V.
- Folea Grundstücksverwaltungs- und Vermietungs GmbH & Co., Objekt Leverkusen K.G.
- Folea Grundstücksverwaltungs- und Vermietungs GmbH & Co., Objekt Burtenbach K.G.

La société LOFT BECK Ltd. (anciennement Postbank Ireland Ltd) a cessé toute activité bancaire à partir de fin décembre 2010, et a changé de dénomination au début de 2011. Par ailleurs, elle a été mise en procédure de liquidation et ne fait plus partie du périmètre de consolidation par mise en équivalence depuis le 1^{er} trimestre 2011.

Lors de la réorganisation des activités de leasing et suite au rattachement du Groupe au groupe BNP Paribas, le 1^{er} juillet 2010, un certain nombre d'entités de leasing ont été incluses dans le périmètre de consolidation par mise en équivalence pour les 3^{ème} et 4^{ème} trimestres 2010. Les sociétés suivantes étaient consolidées par le Groupe au 31 décembre 2010, mais en appliquant, à partir de 2011, les nouveaux critères de consolidation, elles ont été déconsolidées à partir de mars 2011, car en-dessous du seuil de matérialité :

- BNP Paribas Lease Group GmbH & Co. K.G.
- CA Motor Finance Ltd.
- Euro-Scribe S.A.S.
- Fortis Lease UK (2) Ltd.
- Fortis Lease UK (3) Ltd.
- Fortis Lease UK (4) Ltd.
- Fortis Lease UK (5) Ltd.
- Friedland Participation et Gestion S.A.
- Kota Jaya Ltd.
- Kota Juta Ltd.



- Natiobail 2 S.A.
- Otis Vehicle Rentals Ltd.
- SCI Champvernier
- SCI FLIF Azur
- SCI FLIF Château Landon
- SCI FLIF Evry 2
- SCI FLIF Le Gallo

Au cours du 2^e trimestre 2011, la société Fortis Lease S.p.A. (Italie) a fusionné avec l'entité italienne BNP Paribas Leasing Solutions S.p.A.

La société Alsabail S.A., consolidée par mise en équivalence, a été cédée au 1^{er} semestre 2011 à une entité hors du groupe BNP Paribas.

6.a.2 EXERCICE 2010

La société Fundamentum Asset Management (FAM) S.A., qui a commencé une procédure de liquidation en avril 2009, fait toujours partie du périmètre de consolidation par intégration globale au 31.12.2010, même si la liquidation de l'entité n'est pas clôturée.

Au courant du mois de février 2010, le Groupe a acquis 100% de BNP Paribas Luxembourg S.A., société consolidée par intégration globale à partir du 25 février 2010 et jusqu'au 30 septembre 2010 inclus. La méthode retenue pour l'acquisition de BNP Paribas Luxembourg est celle de l'acquisition à la valeur comptable. L'application de cette méthode a dégagé un écart d'acquisition de 509,2 millions d'euros qui a dès lors été directement déduit des fonds propres.

Le 1^{er} octobre 2010, BNP Paribas Luxembourg S.A. a fusionné avec BGL BNP Paribas par une opération de fusion-absorption et par conséquent, la société ne figure plus dans le périmètre de consolidation du Groupe au 31 décembre 2010.

Lors de l'acquisition de BNP Paribas Luxembourg S.A., le Groupe a également acquis 9 sociétés entièrement détenues directement et indirectement par cette dernière et qui ont été intégrées dans le périmètre de consolidation par intégration globale, à savoir :

- Paribas Trust Luxembourg S.A.
- Royale Neuve Investments Sàrl
- ImmoParibas Royal Neuve S.A.
- Compagnie Financière de la Porte Neuve S.A.
- Royale Neuve Finance Sàrl
- Black Kite Investments Ltd
- Robin Flight Ltd
- Swallow Flight Ltd
- Plagfin S.A. (Placement, Gestion, Finance Holding S.A.)

En avril 2010, le groupe a cédé sa participation restante de 25% dans Internaxx Bank S.A. au 2^e actionnaire Toronto Dominion Bank (Canada).

Au 1^{er} avril 2010, BGL BNP Paribas S.A. a cédé sa participation de 15,33% dans Fortis Investment Management (FIM) S.A., société consolidée jusqu'au 1^{er} trimestre par la méthode de mise en équivalence. En contrepartie, le Groupe a souscrit à l'augmentation de capital de BNP Paribas Investment Partners (BNPP IP) S.A., à hauteur de 5,33%. Cette société n'est pas incluse dans le périmètre de consolidation.



Au courant du mois de mars 2010, les entités de leasing Fortis Lease Norge AS et Fortis Lease Sweden AB ont été cédées hors du groupe BNP Paribas.

La société de leasing Dreieck One Ltd (Iles Caïmans) a été liquidée le 31 mars 2010.

En avril 2010, la filiale bancaire suisse Fortis Banque Suisse S.A. a été cédée à une entité bancaire suisse du groupe BNP Paribas.

La filiale FAM Fund Advisory S.A. a été liquidée en mai 2010.

En conséquence de la réorganisation des activités de leasing, suite au rattachement du Groupe au groupe BNP Paribas, et afin de se conformer aux normes comptables du groupe BNP Paribas, le périmètre de consolidation de BGL BNP Paribas a subi diverses modifications au courant du 1^{er} semestre 2010, à savoir :

- Changement de la méthode de consolidation par intégration globale à mise en équivalence pour les entités de leasing suivantes :
 - Folea Grundstücksverwaltungs- und Vermietungs GmbH & Co. Objekt Leverkusen KG
 - Fortis Lease Hungaria Equipment Financial Leasing Co.
 - Fortis Lease Hungaria Vehicle Financial Leasing Co.
- Sorties du périmètre de consolidation, car en-dessous du seuil de matérialité selon les critères du groupe BNP Paribas, pour les sociétés consolidées par intégration globale suivantes :
 - Fortis Lease Holdings UK Ltd
 - Global Management Services S.A.
 - Fortis Lease Holding Norge AS
 - Fortis Lease Danmark AS
 - Captive Finance Ltd (Hong-Kong)
 - Captive Finance Taiwan Co. Ltd
 - Fortis Lease Hong-Kong Ltd
 - Folea Verwaltungs GmbH
 - Folea II Verwaltungs GmbH
 - Folea III Verwaltungs GmbH
 - Folea Grundstücksverwaltungs- und Vermietungs GmbH & Co. Objekt Thalfigen KG
 - Fortis Lease Hungaria Real Estate Co.
 - Argance Sàrl
 - Dalgarno S.A.
 - Delvino S.A.
 - Eris Investments Sàrl
 - Pattison Sàrl
 - Quainton Funding Sàrl
 - Tabor Funding Sàrl
- Sorties du périmètre de consolidation, car en-dessous du seuil de matérialité selon les critères du groupe BNP Paribas, pour la société consolidée par mise en équivalence suivante :
 - Marie-Lease Sàrl

Le 1er juillet 2010 l'actionnariat de Fortis Lease Group S.A. a changé, suite à une augmentation de capital, et le Groupe qui détenait 100% des actions émises a vu sa participation être réduite à 33,33% dans l'ensemble des sociétés de leasing du groupe BNP Paribas.



Les deux autres actionnaires sont des sociétés du groupe BNP Paribas. Suite à cette réduction du taux de participation, toutes les entités de leasing sont consolidées à partir de juillet 2010 par la méthode de mise en équivalence au lieu d'une consolidation par intégration globale. De plus, depuis cette date le leasing est traité comme un sous-palier de consolidation.

En août 2010, les entités de leasing Fortis Lease Singapore Pte. Ltd et Fortis Lease Malaysia Sdn. Bhd. ont été cédées à un actionnaire hors du groupe.

En novembre 2010, le Groupe a constitué deux sociétés Aura Capital Invest S.A. et Delphinus Titri 2010 S.A. dans le cadre d'une opération structurée et a intégré ces deux sociétés dans son périmètre de consolidation par intégration globale. Dans le cadre de la même opération, le Groupe a pris, en décembre 2010, une participation de 36,67% dans Stradios Bond Fund FCP FIS, société faisant l'objet d'une mise en équivalence.

En date du 31 décembre 2010, le Groupe a vendu au 2^e actionnaire CACEIS sa participation de 47,79% dans la société Fastnet Luxembourg S.A., consolidée par mise en équivalence pour les trois premiers trimestres de 2010.

Les entités reprises dans le groupe BGL BNP Paribas sont les suivantes :

Dénomination	Siège	Activité	30/06/2011		30/06/2010	
			Méthode de conso	% conso part du groupe	Méthode de conso	% conso part du groupe
Société consolidante						
BGL BNP Paribas SA	Luxembourg	Banque				
Retail Banking						
Alsabail SA	Strasbourg (France)	Leasing	Cession	--	ME	40,68%
Société Alsacienne de développement et d'expansion (SADE) SA	Strasbourg (France)	Etablissement financier	IG	100,00%	IG	100,00%
Ace Equipment Leasing NV	Berchem-Saint- Agathe (Belgique)	Leasing	ME	33,33%	IG	100,00%
Ace Leasing NV	Berchem-Saint- Agathe (Belgique)	Leasing	ME	33,33%	IG	100,00%
All In One Vermietungs GmbH	Vienne (Autriche)	Leasing	ME	33,33%	--	--
All In One Vermietungs- gesellschaft Telekom. GmbH	Cologne (Allemagne)	Leasing	ME	33,33%	--	--
Aprolis Finance SA	Puteaux (France)	Leasing	ME	16,99%	--	--
Arius SA	Nanterre (France)	Leasing	ME	33,33%	--	--
Artegy SA	Puteaux (France)	Leasing	ME	33,33%	--	--
Artegy Ltd	Manchester (Royaume-Uni)	Leasing	ME	33,33%	--	--
BNP Paribas Lease Group Luxembourg SA (ex- Fortis Lease Luxembourg)	Luxembourg	Leasing	ME	33,33%	IG	100,00%
BNP Paribas Lease Group BPLG SA	Puteaux (France)	Leasing	ME	33,33%	--	--
BNP Paribas Lease Group (Belgique) SA	Bruxelles (Belgique)	Leasing	ME	33,33%	--	--
BNP Paribas Lease Group (NL) BV	Amsterdam (Pays-Bas)	Leasing	ME	33,33%	--	--
BNP Paribas Lease Group Lizing RT	Budapest (Hongrie)	Leasing	ME	33,33%	--	--
BNP Paribas Lease Group Sp.z.o.o.	Varsovie (Pologne)	Leasing	ME	33,33%	--	--
BNP Paribas Lease Group UK PLC	Basingstoke (Royaume-Uni)	Leasing	ME	33,33%	--	--



Dénomination	Siège	Activité	30/06/2011		30/06/2010	
			Méthode de conso	% conso part du groupe	Méthode de conso	% conso part du groupe
BNP Paribas Leasing Solutions SA (Anc. Fortis Lease Group SA) (Groupe)	Luxembourg	Leasing	ME	33,33%	IG	100,00%
BNP Paribas Leasing Solutions (NL) NV (Anc. Fortis Lease Nederland NV)	Hertogenbosch (Pays-Bas)	Leasing	ME	33,33%	IG	100,00%
BNP Paribas Leasing Solutions S.p.A. (Anc. BNP Paribas Lease Group S.p.A.)	Milan (Italie)	Leasing	ME	8,72%	--	--
Class Financial Services SA	Puteaux (France)	Leasing	ME	20,03%	--	--
Class Financial Services Inc.	San Francisco (Etats-Unis)	Leasing	ME	20,03%	--	--
Class Financial Services Ltd	Basingstoke (Royaume-Uni)	Leasing	ME	17,00%	--	--
CNH Capital Europe SA	Puteaux (France)	Leasing	ME	16,70%	--	--
CNH Capital Europe BV	Amsterdam (Pays-Bas)	Leasing	ME	16,70%	--	--
CNH Capital Europe GmbH	Vienne (Autriche)	Leasing	ME	16,70%	--	--
CNH Capital Europe Ltd	Basildon (Royaume-Uni)	Leasing	ME	16,70%	--	--
Elfa Auto Senc	Luxembourg	Leasing	NC*	--	IG	100,00%
ES-Finance NV	Berchem-Saint- Agathe (Belgique)	Leasing	ME	33,33%	IG	100,00%
F.L. Zeebrugge NV	Berchem-Saint- Agathe (Belgique)	Leasing	NC*	--	IG	75,00%
Folea Grundstücksverwaltungs und Vermietungs GmbH & Co. Objekt Burtenbach KG	Düsseldorf (Allemagne)	Leasing	NC*	--	IG	90,00%
Folea Grundstücksverwaltungs und Vermietungs GmbH & Co. Objekt Leverkusen KG	Düsseldorf (Allemagne)	Leasing	NC*	--	ME **	90,00%
Fortis Finansal Kiralama AS	Istanbul (Turquie)	Leasing	ME	33,33%	IG	100,00%
Fortis Lease (B) SA	Berchem-Saint- Agathe (Belgique)	Leasing	ME	33,33%	IG	100,00%
Fortis Lease (China) Co Ltd.	Beijing (Chine)	Leasing	NC*	--	IG	100,00%
Fortis Lease (France) SA	Paris (France)	Leasing	ME	33,33%	IG	100,00%
Fortis Lease Car & Truck SA	Berchem-Saint- Agathe (Belgique)	Leasing	ME	33,33%	IG	100,00%
Fortis Lease Czech LLC	Prague (République Tchèque)	Leasing	ME	33,33%	IG	100,00%
Fortis Lease Deutschland AG	Düsseldorf (Allemagne)	Leasing	ME	33,33%	IG	100,00%
Fortis Lease Group Services SA	Bruxelles (Belgique)	Leasing	ME	33,33%	IG	100,00%
Fortis Lease Hungaria PCL	Budapest (Hongrie)	Leasing	ME	33,33%	ME **	100,00%
Fortis Lease Hungaria Equipment Financing Leasing Co.	Budapest (Hongrie)	Leasing	ME	33,33%	ME **	100,00%
Fortis Lease Hungaria Vehicle Financing Leasing Company	Budapest (Hongrie)	Leasing	ME	33,33%	ME **	100,00%
Fortis Lease Iberia EFC SA	Barcelone (Espagne)	Leasing	ME	26,20%	IG	78,61%
Fortis Lease Immobilier Suisse SA	Lausanne (Suisse)	Leasing	ME	33,33%	IG	100,00%



Dénomination	Siège	Activité	30/06/2011		30/06/2010	
			Méthode de conso	% conso part du groupe	Méthode de conso	% conso part du groupe
Fortis Lease Polska Sp.z.o.o.	Varsovie (Pologne)	Leasing	ME	33,33%	IG	100,00%
Fortis Lease Portugal SA	Lisbonne (Portugal)	Leasing	ME	33,33%	IG	100,00%
Fortis Lease Romania IFN SA	Bucharest (Roumanie)	Leasing	ME	33,33%	IG	100,00%
Fortis Lease S.p.A.	Treviso (Italie)	Leasing	Fusion	--	IG	100,00%
Fortis Lease Suisse SA	Lausanne (Suisse)	Leasing	ME	33,33%	IG	100,00%
Fortis Lease UK Ltd.	Londres (Royaume-Uni)	Leasing	ME	33,33%	IG	100,00%
Fortis Lease UK (1) Ltd.	Glasgow (Royaume-Uni)	Leasing	ME	33,33%	--	--
Fortis Lease UK Retail Ltd.	Glasgow (Royaume-Uni)	Leasing	ME	33,33%	--	--
JCB Finance Holdings Ltd	Rochester-Utttoxeter (Royaume-Uni)	Leasing	ME	16,70%	--	--
JCB Finance SA	Puteaux (France)	Leasing	ME	16,70%	--	--
Locatrice Italiana S.p.A.	Milan (Italie)	Leasing	ME	8,72%	--	--
Manitou Finance Ltd	Verwood (Royaume-Uni)	Leasing	ME	17,00%	--	--
MFF SA	Puteaux (France)	Leasing	ME	17,00%	--	--
Natiocreditbail SA	Puteaux (France)	Leasing	ME	33,33%	--	--
Natiocredimurs Senc	Puteaux (France)	Leasing	ME	33,33%	--	--
Nissan Finance Belgium NV	Bruxelles (Belgique)	Leasing	ME	8,33%	ME	25,00%
NatioEnergie (Sofergie) SA	Puteaux (France)	Leasing	ME	33,33%	--	--
Same Deutz Fahr Finance SA	Puteaux (France)	Leasing	ME	33,33%	--	--
SREI Equipement Finance Private Ltd	Calcuta (Inde)	Leasing	ME	16,67%	--	--
TEB Finansal Kiralama AS	Istanbul (Turquie)	Leasing	ME	30,00%	--	--
Vela Lease SRL	Conegliano (Italie)	Leasing	ME	8,72%	--	--
Investment Solutions						
BNP Paribas Luxembourg SA	Luxembourg	Banque	Fusion	--	Acquisition IG	100,00%
Cofhylux SA	Luxembourg	Société Immobilière	IG	100,00%	IG	100,00%
ImmoParibas Royale-Neuve SA	Luxembourg	Société Immobilière	NC*	--	Acquisition IG	100,00%
Fortis Luxembourg - Vie SA	Luxembourg	Assurances	ME	50,00%	ME	50,00%
Fastnet Nederland NV	Amsterdam (Pays-Bas)	Administration d'OPC	NC*	--	ME	47,84%
Fund Administration Services & Technology Network Belgium (Fastnet Belgium) SA	Bruxelles (Belgique)	Administration d'OPC	NC*	--	ME	47,80%
Fund Administration Services &	Luxembourg	Administration	Cession	--	ME	47,79%



Dénomination	Siège	Activité	30/06/2011		30/06/2010	
			Méthode de conso	% conso part du groupe	Méthode de conso	% conso part du groupe
Technology Network Luxembourg (Fastnet Luxembourg) SA		d'OPC				
Fundamentum Asset Management (FAM) SA (en liquidation)	Luxembourg	Gestion de Fortune	IG	100,00%	IG	100,00%
Structures Ad Hoc						
Alleray Sàrl	Luxembourg	Société de Financement	NC*	--	IG	100,00%
Paribas Trust Luxembourg SA	Luxembourg	Gestion de participations	IG	100,00%	Acquisition IG	100,00%
Aura Capital Invest SA	Luxembourg	Société de Financement	Création IG	100,00%	--	--
Black Kite Investment Ltd.	Dublin (Irlande)	Société de Financement	IG	100,00%	Acquisition IG	100,00%
Compagnie Financière de la Porte Neuve SA	Luxembourg	Société de Financement	NC*	--	Acquisition IG	100,00%
Delphinus Titri 2010 SA	Luxembourg	Société de Financement	Création IG	100,00%	--	--
Royale Neuve Finance Sàrl	Luxembourg	Société de Financement	IG	100,00%	Acquisition IG	100,00%
Royale Neuve Investments Sarl	Luxembourg	Société de Financement	IG	100,00%	Acquisition IG	100,00%
Stradios FCP FIS	Luxembourg	Fonds	Création ME	36,67%	--	--
Autres Activités						
Plagefin - Placement, Gestion, Finance Holding SA	Luxembourg	Gestion de participations	Acquisition IG	100,00%	--	--
LOFT BECK Ltd. (Anc. POSTBANK IRELAND Ltd.) (en liquidation)	Dublin (Irlande)	En liquidation	NC*	--	ME	50,00%

* NC : Société considérée non significative dans le périmètre du Groupe et donc non consolidée

** Influence significative déterminée sur base d'un accord entre actionnaires

6.b RELATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les parties liées au Groupe sont les sociétés associées, les fonds de pension, les membres du Conseil d'administration et les dirigeants clés du Groupe, les membres de la famille proche des personnes susmentionnées, les entités contrôlées ou influencées notablement par toute personne susmentionnée, ainsi que toute autre entité liée.

Dans le cadre de ses activités opérationnelles, le Groupe est fréquemment amené à effectuer des transactions avec des parties liées. Ces transactions portent essentiellement sur des prêts et des dépôts et sont conclues aux mêmes conditions commerciales et de marché que celles s'appliquant aux parties non liées.



Relations avec les membres du Conseil d'administration et les dirigeants clés

Au 30 juin 2011, les crédits accordés aux membres du Conseil d'Administration s'élèvent 2,5 millions d'euros (au 31 décembre 2010 : 2,4 millions d'euros) ; les crédits accordés aux dirigeants clés s'élèvent à 7,4 millions d'euros (au 31 décembre 2010 : 7,7 millions d'euros).

Au 30 juin 2011, les lignes de crédits accordées aux membres du Conseil d'Administration s'élèvent 2,8 millions d'euros (au 31 décembre 2010 : 3,3 millions d'euros) ; les lignes de crédits accordées aux dirigeants clés s'élèvent à 7,5 millions d'euros (au 31 décembre 2010 : 8,3 millions d'euros).

Relations avec les autres parties liées

Les tableaux ci-dessous récapitulent la portée financière des activités menées avec les parties liées suivantes :

- Entreprises associées,
- Autres sociétés du groupe BNP Paribas non détenues par le Groupe ou détenues par le Groupe mais non consolidées.

L'État luxembourgeois est actionnaire de BGL BNP Paribas S.A. à hauteur de 34% du capital. Il a reçu à ce titre de la part de BGL BNP Paribas S.A. un dividende de 113,2 millions d'euros au premier semestre 2011. Les autres transactions avec l'État luxembourgeois ou toute autre entité contrôlée par l'État luxembourgeois sont réalisées à des conditions normales de marché.

♦ Éléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées :

En millions d'euros	1 ^{er} semestre 2011		1 ^{er} semestre 2010
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres sociétés BNP Paribas	Parties liées
Intérêts et produits assimilés	74,6	97,8	165,7
Intérêts et charges assimilés	(2,6)	(31,7)	(86,1)
Commissions (produits)	4,1	46,8	38,5
Commissions (charges)	(3,4)	(3,2)	(13,9)
Gains (pertes) sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-	(15,3)	15,9
Produits (charges) des autres activités	0,5	13,8	1,9
Résultat des activités abandonnées	-	14,2	(158,0)
TOTAL	73,2	122,4	(36,0)



♦ **Encours des opérations réalisées avec les parties liées :**

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2011		31 décembre 2010	
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres sociétés BNP Paribas	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres sociétés BNP Paribas
ACTIF				
Instruments financiers en juste valeur par résultat	-	1.315,1	-	1.546,1
Instruments financiers dérivés de couverture	-	8,9	-	7,0
Actifs financiers disponibles à la vente	-	347,4	-	274,0
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1.953,2	11.563,7	1.662,0	9.739,9
Prêts et créances sur la clientèle	4.032,4	198,8	3.937,9	139,5
Comptes de régularisation et actifs divers	0,2	112,0	-	75,1
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-
Total	5.985,8	13.545,9	5.599,9	11.781,6
PASSIF				
Instruments financiers en juste valeur par résultat	20,3	503,5	20,4	697,8
Instruments financiers dérivés de couverture	-	68,2	-	78,1
Dettes envers les établissements de crédit	66,5	7.245,8	1,5	6.416,7
Dettes envers la clientèle	382,5	1.414,7	386,8	850,6
Dettes représentées par un titre	-	0,2	-	0,3
Comptes de régularisation et passifs divers	-	2,6	-	5,4
Total	469,3	9.235,0	408,7	8.048,9
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE				
Engagements de financement donnés	92,5	575,8	1.194,4	11.960,5
Engagements de financement reçus	-	262,7	-	10.532,4
Engagements de garantie donnés	65,5	2.046,6	98,0	364,1
Engagements de garantie reçus	50,0	2.745,9	185,5	1.284,3
Dérivés détenus à des fins de transaction Achat	-	5.839,6	-	7.726,9
Dérivés détenus à des fins de transaction Vente	-	1.276,2	-	1.677,5
Dérivés - Comptabilité de couverture Achat	-	1.408,3	-	1.754,8
Dérivés - Comptabilité de couverture Vente	-	1.406,5	-	1.748,4
Total	208,0	15.561,6	1.477,9	37.048,9

En outre, dans le cadre de son activité de banque de financement et d'investissement, le Groupe effectue également avec ces parties liées des opérations de négoce aux conditions de marché sur instruments financiers dérivés (swaps, options, contrats à terme...) et sur des instruments financiers émis par celles-ci (actions, titres obligataires...).